



# BHVSIS-SA

du 26/07/2022 semaine du 18 au 24/07/2022

## Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire Internationale - Santé Animale

### SOMMAIRE

Le BHVSI-SA rapporte et met en perspective des signaux et des alertes en santé animale au niveau national et international. Pour accéder à la thématique souhaitée, [cliquez directement sur le titre](#).

Pour s'abonner



		<b><u>Aethina tumida sur l'île de la Réunion</u></b> : douze foyers confirmés sur l'île.
		<b><u>Influenza aviaire hautement pathogène en Europe</u></b> : poursuite de la baisse de l'incidence en Europe.
		<b><u>Peste porcine africaine en Europe</u></b> : poursuite des détections en Italie sans extension plus à l'ouest.
		<b><u>Fièvre de West Nile en Europe</u></b> : poursuite des détections dans l'avifaune sauvage en Italie.
		<b><u>Dangers sanitaires à actualité réduite</u></b> : rage classique en Europe.

[Instructions de lecture : voir en fin de document.](#)





## DOUZE FOYERS CONFIRMES SUR L'ILE

### Les essentiels

- Douze foyers d'*Aethina tumida* ont été confirmés à ce jour dans le sud de l'île de la Réunion (communes de Saint-Pierre, de Saint-Philippe et de Saint-Joseph). Le premier foyer avait été détecté le 05/07/2022 dans un rucher sur la commune de Saint-Pierre. Il s'agit de la première détection de ce ravageur sur le territoire national jusque-là indemne.

### **Fiche rédigée en collaboration avec le LNR de l'Anses<sup>1</sup>, la DGAL<sup>2</sup>, la DAAF de la Réunion<sup>3</sup> et le GDS Réunion<sup>4</sup>**

Une note brève a été publiée sur le site de la plateforme ESA ([lien](#)). Cette fiche reprend les éléments de départ et présente l'évolution de la situation depuis le 05/07/2022.

Il est à noter que cette fiche a été rédigée le 26/07/2022 et inclut les données jusqu'au 25/07/2022.

Le 05/07/2022, la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF) de La Réunion a été informée d'une suspicion de présence d'individus adultes d'*Aethina tumida* (le petit coléoptère des ruches), dans un rucher du sud de l'île (entre les communes de Saint-Louis et de Saint Pierre). Suite aux prélèvements réalisés, la présence de ce ravageur a été confirmée le 06/07/2022 par le Laboratoire national de référence (LNR) de l'Anses Sophia-Antipolis. Le diagnostic a été effectué par analyses morphologiques et comportementales établies à partir de photographies et vidéos prises par le GDS local et le Cirad et transmises en urgence au LNR par des services de l'État. Des coléoptères adultes ont été détectés dans trois colonies sur les dix-sept présentes au sein du rucher foyer et aucun œuf ou larve n'a été mis en évidence. Des prélèvements, transportés par avion, ont fait l'objet d'examens complémentaires par le LNR. Les analyses moléculaires (par PCR) ont confirmé l'identification de l'espèce *A. tumida*. Des investigations par séquençage sont également en cours afin d'essayer de déterminer l'origine géographique des spécimens détectés (source : LNR le 18/07/2022).

Il s'agit de la première découverte de cette espèce sur le territoire national jusque-là indemne.

En date du 25/07/2022, douze foyers d'infestation par *A. tumida* ont été confirmés et notifiés dans le sud de l'île (source : Commission Européenne ADIS le 25/07/2022). Sur la commune de Saint-Philippe, située à environ 30 km à l'est de Saint-Pierre (lieu de détection du premier cas), dix foyers ont été confirmés dans la zone réglementée de 5 km autour du foyer initial (identifié le 07/07/2022), dont deux avec des larves. Un foyer a été également détecté sur la commune de Saint-Joseph (située entre Saint-Pierre et Saint-Philippe), le 19/07/2022 (source : Commission Européenne ADIS et DAAF de La Réunion le 25/07/2022). La présence de larves indique que le parasite a déjà initié au moins un cycle reproductif sur le territoire (le stade larvaire dure 10 à 16 jours) (source : LNR le 18/07/2022).

*Aethina tumida* est un ravageur des colonies d'abeilles et de bourdons, catégorisé « D et E » dans l'Union européenne (règlement 2018/1882). Ce coléoptère est originaire d'Afrique sub-saharienne. Il est présent en Calabre (Italie) depuis 2014 et a été détecté à l'île Maurice (proche de La Réunion) en 2017 (Muli et al 2018) ; il est également présent à Madagascar. En France, ce ravageur est assimilé à une maladie de catégorie A.

<sup>1</sup> Véronique Duquesne, Stéphanie Franco

<sup>2</sup> Faycal Meziani, Cédric Sourdeau, Sébastien Wendling

<sup>3</sup> Laurent-Xavier Delmotte, Laëtitia Thibaudeau

<sup>4</sup> Stéphane Lacroix

<sup>5</sup> Muli E, Kilonzo J & Sookar P (2018) Small Hive Beetle infestations in Apis mellifera unicolor Colonies in Mauritius Island, Mauritius, Bee World, 95:2, 44-45, DOI: 10.1080/0005772X.2018.1434751



L'origine de cette introduction n'a pas encore été identifiée. Des investigations épidémiologiques sont en cours et des visites approfondies sont et seront réalisées dans les ruchers des zones réglementées et en lien épidémiologique avec le foyer confirmé, en application de l'arrêté préfectoral pris.

Au vu des informations épidémiologiques disponibles, l'objectif d'éradication est à ce stade envisagé. Des mesures de gestion adaptées à la situation ont immédiatement été prises par arrêté préfectoral. Les colonies des ruchers foyers ont été euthanasiées et incinérées, un traitement de sol est également mis en œuvre dès la fin des opérations de brûlage. Une zone réglementée de 10 km de rayon (zone de protection de 5 km et zone de surveillance de 5 km autour de la zone de protection) est mise en place autour des foyers. Les mesures prévues par l'arrêté ministériel du 23 décembre 2009 ([lien](#)), établissant les mesures de police sanitaire applicables aux maladies réputées contagieuses des abeilles, s'appliquent dans ces zones : recensement et examen des colonies d'abeilles, interdiction des déplacements de ruches, peuplées ou non, d'abeilles, de reines, de bourdons, du matériel d'apiculture et de produits d'apiculture.

Les acteurs locaux (services de l'État et partenaires, notamment GDS La Réunion) sont fortement mobilisés sur les actions de surveillance et d'éradication. Au 24/07/2022, environ quatre-vingt visites ont été réalisées (source : DGAL au 25/07/2022).

## **Pour en savoir plus**

**Des informations sur le parasite** et recommandations en cas de suspicion d'infestation sont disponibles sur le site internet du ministère en charge de l'Agriculture à l'adresse : <https://agriculture.gouv.fr/aethina-tumida-un-danger-pour-les-abeilles>.

**La carte interactive** de la Plateforme ESA permet de suivre la présence d'*Aethina tumida* en Europe où il est présent exclusivement dans le sud de l'Italie continentale : <https://shiny-public.anses.fr/shiny-vsi/>.

## **Sur la filière apicole réunionnaise :**

[https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20211001\\_Filiere\\_Apiculture2020\\_cle41a687.pdf](https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20211001_Filiere_Apiculture2020_cle41a687.pdf)



## POURSUITE DES DETECTIONS CHEZ LES OISEAUX SAUVAGES DANS LE NORD DE L'EUROPE MALGRE UNE BAISSSE OBSERVEE DE L'INCIDENCE EN EUROPE

### Les essentiels

- **Europe** : au total 36 pays sont touchés par l'épizootie. Le sous-type H5N1 est prédominant à plus de 98,9 %. La moyenne glissante sur sept jours du nombre quotidien de foyers rapportés en élevages de volailles se stabilise à un niveau bas.

### Fiche rédigée en collaboration avec le LNR Influenza de l'Anses<sup>[1]</sup> et l'OFB<sup>[2]</sup>

Les informations traitées dans cette fiche couvrent la période à partir du 01/08/2021.

Les dates de bornage de la saison, du 1<sup>er</sup> août année n au 31 juillet année n+1, sont définies en fonction des périodes de migration descendante (post-nuptiale) des oiseaux sauvages. Sur la base de la biologie des espèces concernées et les données de baguage des anatidés, les premiers migrateurs arrivent en France à partir du mois d'août (observations sporadiques en juillet).

Un article du Bulletin épidémiologique de l'Anses / DGAL rédigé par l'OFB détaille ces phénomènes migratoires ([lien](#)).

Le document [Sources de données](#) précise la terminologie utilisée aux niveaux européen et international pour déclarer les cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et la notion de pathogénicité des souches d'influenza au sens de l'OMSA.

La présente fiche décrit la situation sanitaire de l'IAHP en Europe.

Le bilan de la saison 2020-2021 est présenté dans une note sur le site de la plateforme ESA ([lien](#)).

Pour la saison 2021-2022, soit depuis le 01/08/2021, sont présentés dans cette fiche :

- La distribution géographique des cas et foyers, en figures 1 et 2.
- La répartition des foyers de volailles et des cas « autres » en France en figure 3, et le type d'espèce sauvage en Figure 4 et Tableau 1,
- Le décompte des foyers « volailles » et cas « autres que volailles » détectés, dans le tableau 2.
- La distribution temporelle des cas et foyers en Europe en figure 5, l'incidence cumulée et l'incidence hebdomadaire depuis le début de la saison en figures 6 et 7.
- Les types de production impliqués dans les foyers de volailles déclarés, en figure 8.
- Les espèces de l'avifaune sauvage ayant fait l'objet d'une déclaration sur ADIS, en figure 9 et l'évolution hebdomadaire en figure 10.

#### • **Prévalence**

Actuellement les sous-types H5N1, H5N8, H5N5, H5N2, et H5N3 (par ordre décroissant de fréquence de détection) de virus IAHP ont été notifiés. Le sous-type H5N1 est largement majoritaire : il représente 99,5 % des souches typées au sein des foyers « volailles » et 98,4 % des cas « autres que volailles ». Les infections au sous-type H5N8 sont situées dans les pays du nord de l'Europe et dans le nord-ouest des Balkans (Serbie, Kosovo et Albanie par ordre chronologique de détection) (source : LNR, Commission européenne ADIS le 24/07/2022, [rapport Offlu](#)).

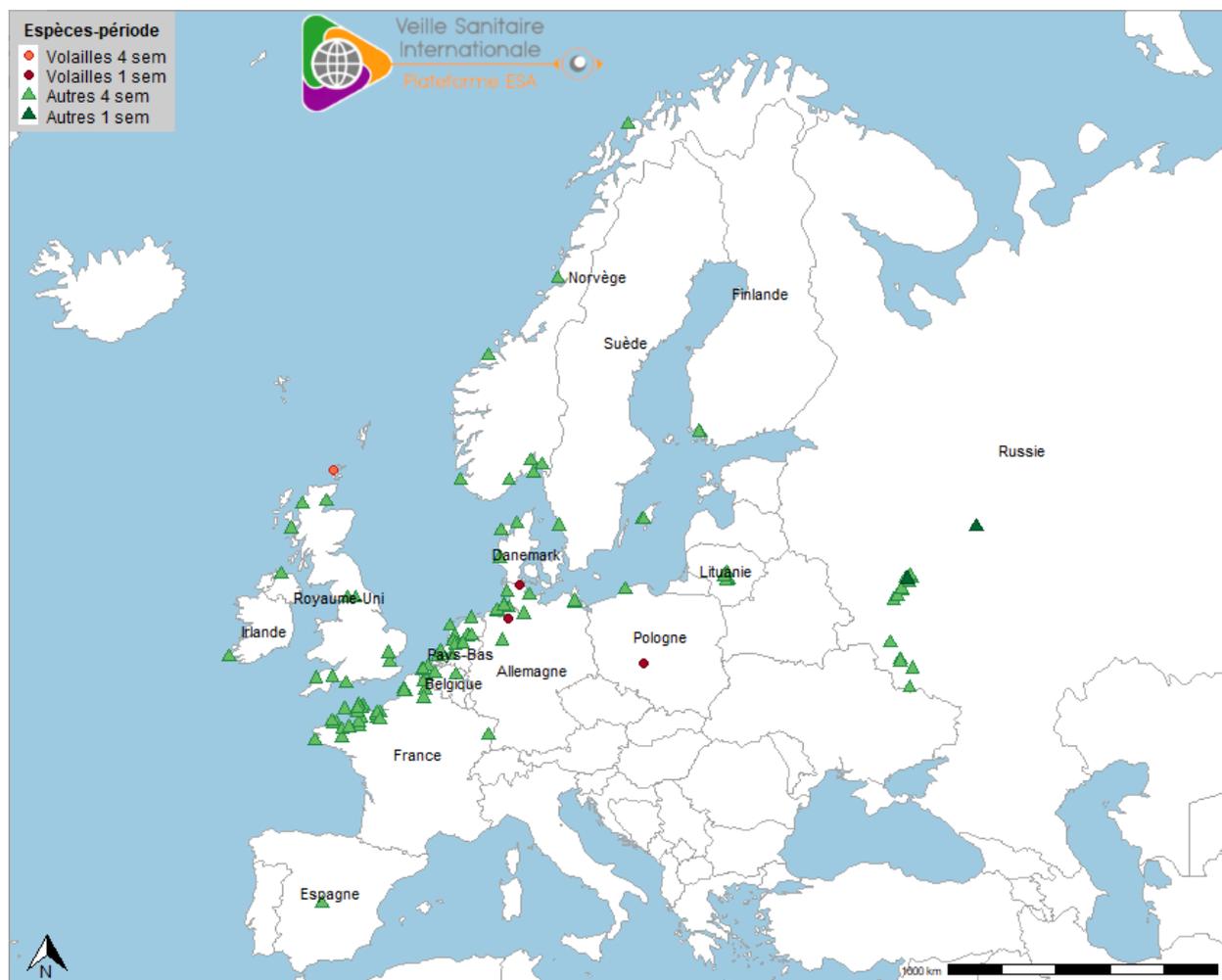
La prévalence cumulée sur la saison est de 2 432 foyers de volailles (+4 par rapport à la semaine précédente) et de 3 510 cas « autres que les volailles » (+65 par rapport à la semaine précédente) (source : LNR, Commission européenne ADIS le 24/07/2022).

#### • **Incidence**

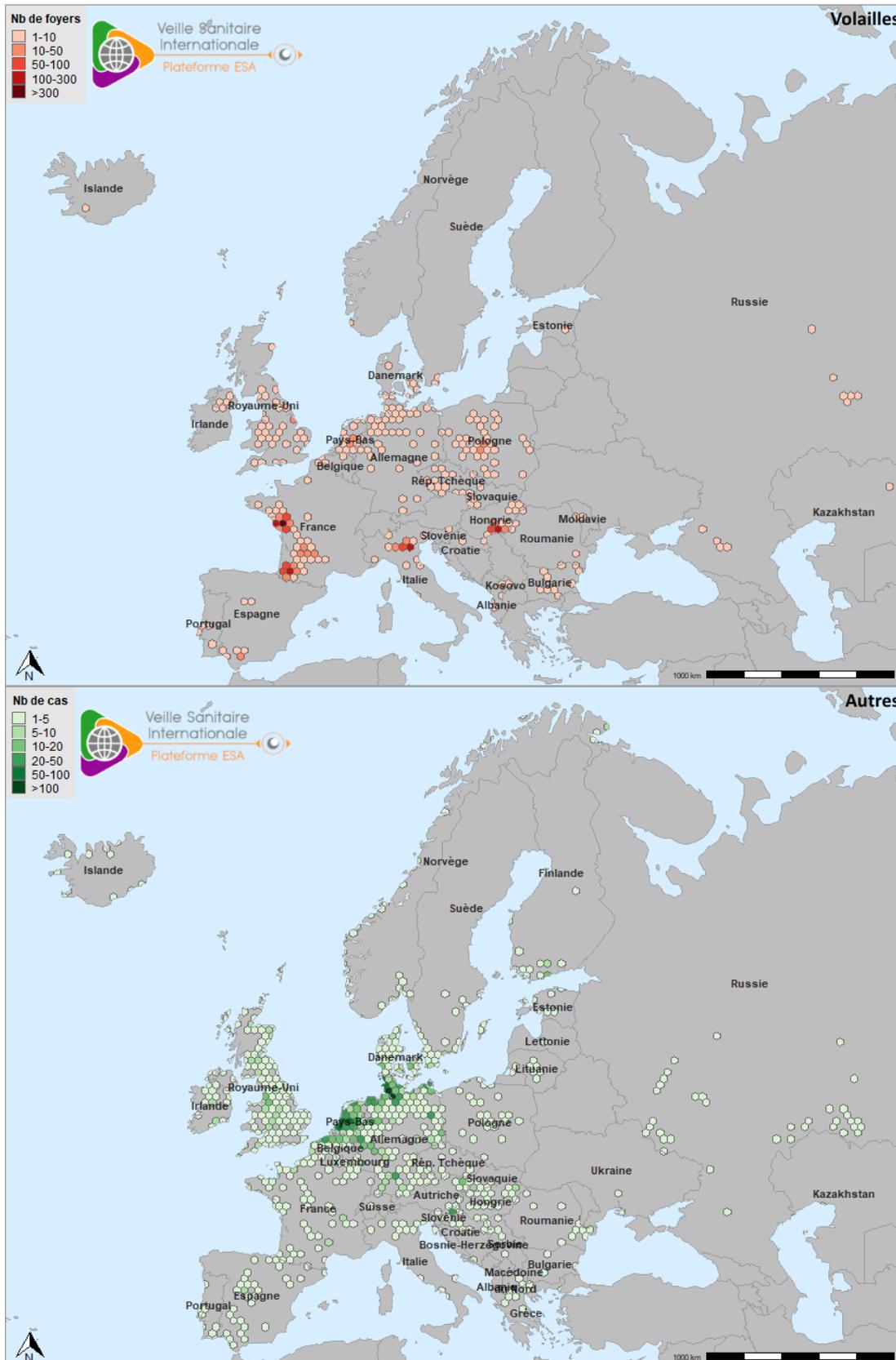
L'incidence mensuelle glissante des foyers de volailles en Europe est en légère hausse, avec une valeur de 6 (+4 par rapport à la semaine précédente). Une tendance à une diminution progressive était observée depuis les quinze semaines précédentes (Figure 5).

L'incidence mensuelle glissante des cas « autres que volailles » demeure élevée, avec une valeur de 147 cas (-40 par rapport à la semaine précédente). La recrudescence inhabituelle observée au mois de juin était due aux détections de cas dans l'avifaune sur le littoral nord de l'Europe (source : LNR, Commission européenne ADIS le

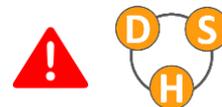
25/07/2022). A noter toutefois une tendance à la baisse du nombre de cas ces dernières semaines visible en Figure 5.



**Figure 1.** Localisation des cas ou foyers en avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles d’IAHP H5 en Europe ayant débuté dans le mois et la semaine précédant le 24/07/2022 inclus (source : Commission européenne ADIS, WAHIS-OMSA et le DEFRA [Avian Influenza in wildbirds](#) pour le Royaume-Uni, consultés le 25/07/2022). NB : les deux foyers détectés cette semaine en Pologne sont localisés au même endroit.



**Figure 2.** Densité des foyers de volailles (haut) et cas « autres que les volailles, dont les oiseaux sauvages » (bas) d’IAHP H5 en Europe depuis le 01/08/2021 (source : Commission européenne ADIS, WAHIS-OMSA, le DEFRA [Avian Influenza in wildbirds](#) pour le Royaume-Uni, consultés le 25/07/2022).



### Allemagne

La première détection de la saison dans le compartiment volailles a eu lieu le 22/10/2021 dans le nord du pays dans un élevage de 663 oies en engraissement du Schleswig-Holstein (source : Commission Européenne ADIS le 02/11/2021). Depuis le mois d'octobre 2021, 77 foyers ont été détectés chez les volailles chronologiquement dans les Länder de Brandebourg (n=5), Bavière (n=5), Mecklembourg-Poméranie-Occidentale (n=10), Basse-Saxe (n=29), Schleswig-Holstein (n=11), Rhénanie-du-Nord-Westphalie (n=12), Rhénanie-Palatinat (n=1), Saxe-Anhalt (n=2) et Thuringe (n=2). Deux nouveaux foyers ont été détectés dans le Schleswig-Holstein et en Basse Saxe respectivement le 18 et 19/07/2022 (source : Commission européenne ADIS le 24/07/2022). Le dernier foyer de volailles précédemment détecté datait du 14/07/2022 dans le Schleswig-Holstein dans un élevage mixte de poulets et d'oies en engraissement (source : Commission européenne ADIS le 18/07/2022).

Les premiers cas dans l'avifaune sauvage avaient été détectés avant le 25/10/2021 et confirmés H5N1 (sauf un non caractérisé pour sa neuraminidase) (source : Commission Européenne ADIS le 02/11/2021). La majorité des cas ont été détectés dans le couloir de migration nord-ouest Europe qui longe les mers Baltique, du Nord et la Manche puis poursuit par la façade atlantique. La quasi-totalité des cas dans l'avifaune sauvage a été confirmée H5N1. Sur les 1 430 cas rapportés depuis le début de la saison, la majorité se situe dans les marais maritimes des Länder Schleswig-Holstein (n=654), Basse-Saxe (n=217), Mecklembourg-Poméranie-Occidentale (n=131) et Hambourg (n=13). Les treize cas notifiés cette semaine ont tous été détectés dans le land d'Hambourg (land qui n'avait pas encore fait l'objet de détection de cas au cours de cette saison). Ces cas ont été détectés entre le 4 et le 11/07/2022 et correspondent à trois événements de cas groupés concernant des laridés (n= 12 ; mouette rieuse-*Chroicocephalus ridibundus*/Sterninae/Sterne caugek-*Thalasseus sandvicensis*) et un sulidé (espèce non précisée). L'incidence mensuelle glissante amorce un léger déclin depuis deux semaines avec 32 cas détectés sur les quatre dernières semaines (74 entre le 20/06 et le 17/07/2022), après une hausse graduelle observée depuis trois semaines (source : Commission européenne ADIS le 24/07/2022). Les cas sauvages détectés dans les marais maritimes au nord du pays (période du 13/06 au 10/07/2022), concernaient principalement des passéridés (espèce non précisée dont hirudinées), des laridés (espèces non précisées, dont plusieurs mouettes rieuses), anatidés (espèce non précisée), des sulidés (espèce non précisée) (source : Commission européenne ADIS le 11/07/2022).

### Belgique

Du 20/06 au 24/07/2022, un total de onze cas a été détecté en Flandres principalement sur des laridés, dont une sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), des goélands argentés (*Larus argentatus*), des sternes caugek (*Thalasseus sandvicensis*), des fous de Bassan (*Morus basanus*) et une barnacle nonnette (*Branta leucopsis*) (source : Commission européenne ADIS le 24/07/2022).

### Danemark

L'incidence mensuelle glissante des cas dans l'avifaune poursuit son augmentation avec 23 cas détectés sur les quatre dernières semaines (+ 7 par rapport à la semaine précédente), majoritairement sur des fous de Bassan (*Morus basanus*, n=21). Deux cas sur des sternes caugek (*Thalasseus sandvicensis*) et une sterne Arctique (*Sterna paradisaea*) ont également été détectés (source : Commission européenne ADIS le 11/07/2022).

### Espagne

Un nouveau cas groupé a été détecté le 28/06/2022 à Toledo en Castille-La Manche sur des oiseaux captifs sur une buse tricolore (*Geranoaetus polyosoma*), deux buses de Harris (*Parabuteo unicinctus*) et un caracara du Nord (*Caracara plancus*). Les deux dernières espèces ont présenté des signes cliniques (source : Commission européenne ADIS le 11/07/2022).

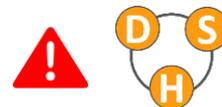
### France

Le site du ministère ([lien](#)) recense, du 08/11/2021 au 04/07/2022, 1 378 foyers en élevages, 35 en basses-cours et 72 cas sauvages.

**Seules les données ADIS sont utilisées dans cette partie (incluant les cas et foyers notifiés jusqu'au 24/07/2022).**

Il n'y a pas eu de nouveau foyer de volailles détecté depuis huit semaines, le dernier date du 15/05/2022 dans le Lot-et-Garonne. Les dernières informations concernant les foyers de volailles sont présentées dans le [BHVISI du 28/06/2022](#).

Au total, 162 cas « autres que les volailles, dont les oiseaux sauvages » ont été notifiés depuis le début de la saison (+18 par rapport à la semaine précédente détectés entre le 28/06 et le 12/07/2022). A signaler, les détections de



cas d'infection par un virus H5N1 dans deux basse-cours d'une même commune du littoral (Ouireham) du Calvados le 29/06/2022 et le 05/07/2022 (source : commission européenne ADIS le 24/07/2022).

Sur le littoral nord de la France, des mortalités groupées dans l'avifaune sauvage libre ont été observées depuis le 11/05/2022 (date des premières collectes), principalement sur des laridés (figures 3 et 4, Tableau 1).

Concernant les oiseaux sauvages libres, des mortalités (associées à des infections par des virus IAHP H5 ou H5N1) ont été signalées dans les départements (d'est en ouest) du Nord (n=6 déclarations), du Pas-de-Calais (n=12), de la Somme (n=9), de l'Aisne (n=1), de Seine-Maritime (n=3), du Calvados (n=13), de la Manche (n=15), des Côtes-d'Armor (n=6) et du Finistère (n=1) (source : Commission européenne ADIS le 24/07/2022).

Un cas groupé d'infection par un virus H5N1 a également été notifié chez des rapaces trouvés morts le 11/07/2022 (suite à mortalité détectée chez plusieurs espèces diurnes et nocturnes) détenus en captivité dans un parc animalier du Bas-Rhin (source : Commission européenne ADIS le 24/07/2022).

## Extension de cas dans l'avifaune sur le littoral de la Manche (source : LNR le 20/06/2022)

Plusieurs faits marquants sont à noter :

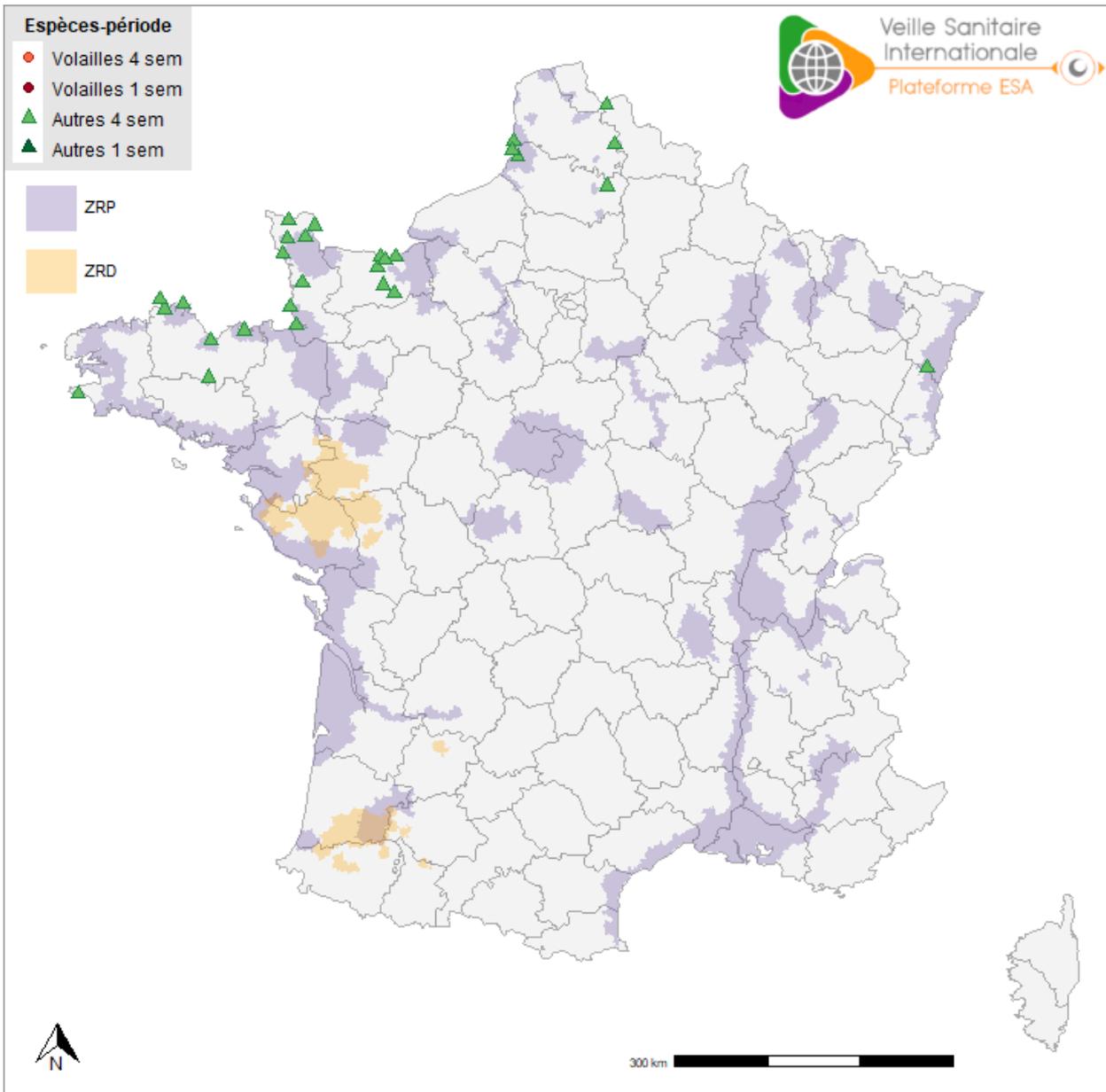
- Les détections dans l'avifaune sont signalées sur une étendue de plus de 500 km depuis la frontière belge jusqu'à la Bretagne, marquant une extension vers l'ouest le long du littoral de la Manche depuis mi-mai,
- Dans le département de la Somme, la commune de St-Quentin-en-Tourmont (parc du Marquenterre) fournit un peu plus de la moitié du contingent de fiches Sagir confirmées (7/13 fiches en tout),
- Espèce « nouvellement » signalée : fous de Bassan (*Morus bassanus*) dans le département de la Somme, sachant que des mortalités, associées à l'infection par le sous-type H5N1, de plusieurs milliers de fous de Bassan ont été signalées en Écosse.

La situation est exceptionnelle (encore jamais rencontrée en France) de par son ampleur et la période où les détections ont cours. La circulation du virus IAHP H5N1 persiste au cours de ce qui constituait jusqu'à présent une inter-saison pour l'activité IAHP en France et dans des populations d'oiseaux sauvages, dont certaines espèces sont des migrateurs partiels ou comprenant des colonies en phase de reproduction et d'élevage des juvéniles. Bien que le niveau de risque soit revenu réglementairement au niveau négligeable (voir ci-dessous), la contamination de l'environnement reste élevée dans les régions où sont observées les mortalités d'oiseaux sauvages et la diffusion de cette contamination (et le risque d'introduction du virus dans les élevages de volailles) peut survenir à la faveur de mouvements de décantonement de populations d'oiseaux sauvages, toujours possibles y compris en dehors des périodes de mouvements migratoires.

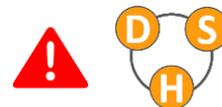
Le 08/06/2022, face à l'amélioration de la situation sanitaire, le niveau de risque sur l'intégralité du territoire national a été abaissé à « négligeable », signifiant la levée des mesures sanitaires renforcées (dont la mise à l'abri des oiseaux d'élevage, les restrictions de mouvements et les interdictions de rassemblements de volailles) sur l'intégralité du territoire. Toutefois, dans les zones dites réglementées des mesures de lutte sont toujours en cours d'exécution (zone Ouest et zone Centre-Ouest de la figure 4) (source : [MASA le 08/06/2022](#)).

Face aux mortalités groupées observées dans l'avifaune sauvage sur le littoral nord de la France, et afin d'éviter toute recrudescence de foyers au sein du compartiment domestique, le ministère appelle à une **vigilance renforcée en matière de biosécurité et de détection clinique** de tous les acteurs, professionnels ou particuliers et à **limiter au maximum les déplacements des animaux au sein des départements touchés** (source : communication du MASA aux professionnels le 30/06/2022).

Le risque épizootique influenza aviaire vis-à-vis de l'avifaune avait été élevé au niveau maximum depuis début novembre au regard de la situation sanitaire (source : [communiqué de presse MAA le 05/11/2021](#)). Une première élévation du niveau de risque (de "négligeable" à "modéré") était intervenue le 10/09/2021 accompagnée de mesures renforcées dans les communes classées à risque (ZRP et ZRD).



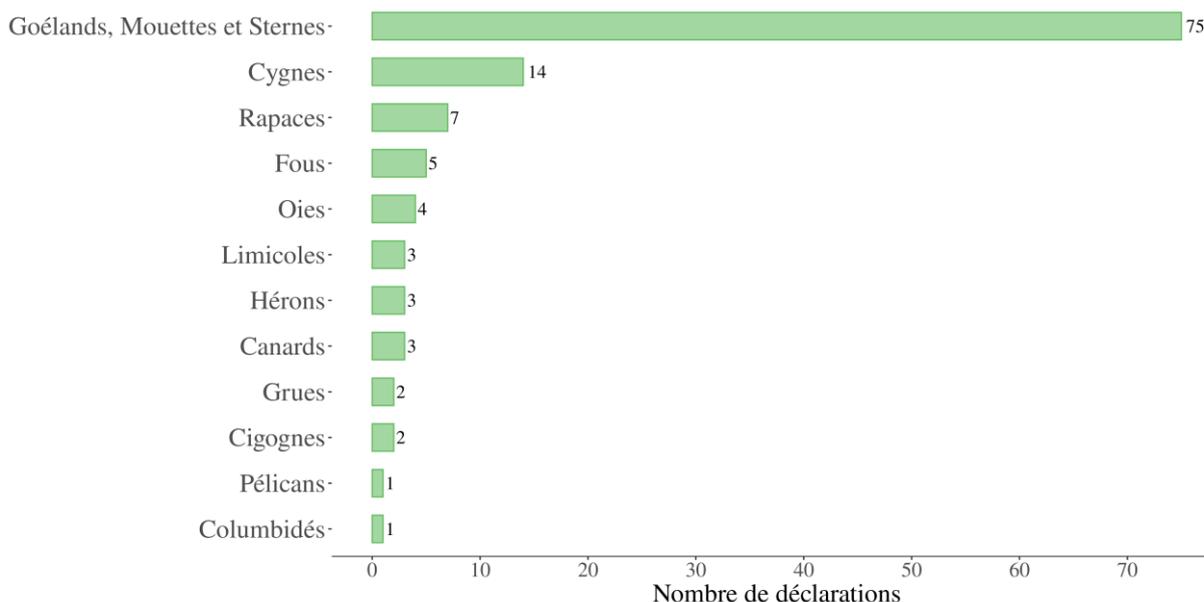
**Figure 3.** Localisation des foyers de « volailles » et cas « autres que volailles » détectés en France sur les quatre dernières semaines et sur la semaine précédant la publication de ce BHVSI-SA. Les définitions de “volailles” et “autre que volailles” sont celles du Règlement 2016/429. Les ZRP et ZRD sont représentées respectivement en violet et jaune sur le fond de carte (source : Commission européenne ADIS le 24/07/2022).



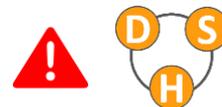
**Tableau 1.** Nombre de déclarations relatives aux cas dans l'avifaune sauvage en France par espèce d'après les données ADIS depuis le 01/08/2021. **ATTENTION** : le nombre de déclarations ne reflète pas le nombre de spécimens (Source : Commission européenne ADIS au 24/07/2022).

Espèce	Nom latin	Nombre de déclarations
Goéland argenté	Larus argentatus	42
Cygne tuberculé	Cygnus olor	14
Mouette Rieuse	Chroicocephalus ridibundus	12
Mouette Rieuse	Larus ridibundus	12
Goéland cendré	Larus canus	6
Vautour fauve	Gyps fulvus	6
Fou de bassan	Morus bassanus	5
Oie cendrée	Anser anser	4
Canard colvert	Anas platyrhynchos	3
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	3
Cigogne blanche	Ciconia ciconia	2
Grue cendrée	Grus grus	2
Héron cendré	Ardea cinerea	2
Pigeon ramier	Columba palumbus	1
Grande aigrette	Ardea alba	1
Bécasseau maubèche	Calidris canutus	1
Chevalier cul-blanc	Tringa ochropus	1
Courlis corlieu	Numenius phaeopus	1
Pélican gris*	Pelecanus rufescens	1
Buse variable	Buteo buteo	1

\*en captivité



**Figure 4.** Nombre de déclarations relatives aux cas dans l'avifaune sauvage en France par type d'espèce d'après les données ADIS depuis le 01/08/2021. **ATTENTION** : le nombre de déclarations ne reflète pas le nombre de spécimens (Source : Commission européenne ADIS au 24/07/2022).



### **Hongrie**

Une seconde épizootie touche le pays depuis le 15/04/2022 (figures 6 et 7). Tous les foyers sont situés dans le bassin de production avicole des régions administratives de Bács-Kiskun, Békés et Csongrád-Csanád, ayant déjà été touchées par la première vague en décembre 2021 et janvier 2022 (Source : Commission européenne ADIS au 25/04/2022). Les foyers concernent des élevages de palmipèdes en engraissement (oies et canards), poulets de chair et basses-cours. Un total de 145 foyers est recensé depuis le début de la saison dans la région de Bács-Kiskun, 24 pour Csongrád-Csanád et 15 pour Békés (Source : Commission européenne ADIS au 13/06/2022).

Trois foyers ont été détectés à partir 10/05/2022 dans le comté de Szabolcs-Szatmár-Bereg, limitrophe avec l'Ukraine. Aucun foyer n'avait été détecté dans ce comté depuis la fin janvier 2022 situé à une centaine de kilomètres du cluster actuellement actif au centre du pays (Bács-Kiskun, Békés et Csongrád-Csanád) (Source : Commission européenne ADIS au 23/05/2022). Deux nouveaux foyers ont été détectés le 07/06/2022 dans des élevages de palmipèdes en engraissement dans la région de Hajdu-Bihar dans l'est du pays limitrophe avec la Roumanie. L'unique foyer notifié dans cette région depuis le début de la saison avait été détecté en janvier 2022 (Source : Commission européenne ADIS au 04/07/2022).

### **Lituanie**

Cinq cas ont été détectés sur des mouettes rieuses (*Chroicocephalus ridibundus*) entre les 22 et 29/06/2022 (Source : Commission européenne ADIS au 04/07/2022). Un nouveau cas a été détecté sur un goéland argenté (*Larus argentatus*) le 04/07/2022 (Source : Commission européenne ADIS au 11/07/2022).

### **Norvège**

Sur les quatre dernières semaines, 12 cas de H5N1 ont été détectés dans l'avifaune (-8 par rapport à la semaine précédente), concernant les espèces suivantes : fous de Bassan (*Morus basanus*, bernaches nonnettes (*Branta leucopsis*), goéland marin (*Larus marinus*), grand labbe (*Stercorarius skua*), fulmar boréal (*Fulmarus glacialis*).

Sur cette même période, cinq détections ont concerné le sous-type H5N5 a été détecté sur un grand labbe et un fou de Bassan (source : Commission européenne ADIS le 24/07/2022).

### **Pays-Bas**

Deux nouveaux foyers de volailles ont été détectés les 07 et 08/06/2022 dans le Gueldre à Hierden. Il s'agit d'un élevage de canards (100 000 abattus) et d'un élevage mixte (6 000 canards en engraissement et 8 300 poules pondeuses abattus). Vingt-et-un autres élevages sont recensés dans le périmètre de surveillance de 10 km (sources : Commission européenne ADIS le 13/06/2022 et NVWA le 10/06/2022). Le dernier foyer notifié dans ADIS avait été détecté le 02/05/2022, mais les autorités sanitaires ont communiqué sur des foyers détectés le 19/05/2022 en Hollande-Méridionale (source : NVWA le 19/05/2022). Deux nouveaux foyers de volailles (production non précisées) ont été détectés dans le Friesland le 15/06 et dans le Flevoland le 17/06/2022 (source : Commission européenne ADIS le 20/06/2022). Les autorités sanitaires ont communiqué le 05/07/2022 la détection d'un foyer dans une petite exploitation de Watergang en Hollande-Septentrionale. Les 550 oiseaux aquatiques et poulets d'ornements présents sur le site ont été abattus. Aucune autre exploitation n'est recensée dans le périmètre de surveillance (10 km) (source : NVWA le 05/07/2022).

Sur les quatre dernières semaines, 19 cas ont été détectés dans l'avifaune sauvage libre (15 la semaine précédente), impliquant de nombreuses espèces : pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*), bernache du Canada (*Branta canadensis*), cygne tuberculé (*Cygnus olor*), fou de Bassan (*Morus basanus*), grèbe élégant (*Aechmophorus occidentalis*) sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), oie cendrée (*Anser anser*), Fuligule morillon (*Aythya fuligula*) et un Phasianidae (espèce non précisée) (source : Commission européenne ADIS le 24/07/2022).

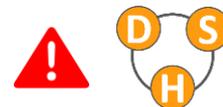
### **Pologne**

Deux nouveaux foyers en élevage de volailles ont été détectés les 18 et 20/07/2022 dans le centre du pays (source : Commission européenne ADIS le 24/07/2022).

### **Royaume-Uni**

Le premier foyer de la saison a été détecté dans un élevage de volailles à Alcester en Angleterre le 02/11/2021 (source : OIE le 08/11/2021). Le dernier foyer notifié a été détecté le 01/06/2022 à Ludlow. Depuis le début de la saison (01/08/2021), 83 foyers « volailles », tous confirmés H5N1, ont été notifiés (source : WAHIS rapport de suivi le 17/06/2022). Un foyer de volailles a été détecté le 01/07/2022 dans une basse-cour sur les îles Orcades (source : WAHIS rapport de suivi le 15/07/2022).

Les trois premiers cas de H5N1 de la saison chez l'avifaune sauvage libre ont été détectés en Écosse, dès le mois d'août 2021 (source : DEFRA). Au total, depuis le début de la saison, 387 cas isolés ou groupés de mortalité chez



des oiseaux sauvages libres, oiseaux captifs et de basse-cour ont été rapportés (en Angleterre, Pays de Galles, Écosse, Irlande du Nord) (source : [WAHIS rapport de suivi le 15/07/2022](#)). Quasiment tous sont associés à la détection de virus IAHP H5N1. Un seul cas de H5N8 a été confirmé depuis le début de la saison sur un cygne tuberculé (*Cygnus olor*) détecté le 07/11/2021. Un premier cas a été détecté le 11/07/2022 sur l'île de Guernesey, des goélands argentés (*Larus argentatus*) (source : [WAHIS notification immédiate le 15/07/2022](#)).

Un épisode de mortalité, a été détecté à Loch Fleet dans les Highlands en Écosse, sur 160 spécimens de 20 espèces différentes (les cas ne figurent pas sur la carte figure 1, car pas encore notifiés). La moitié a été testée et confirmée positive pour l'IAHP (sous-type non précisé). D'autres cas suspects ont été signalés dans ses réserves naturelles côtières des Highlands, les îles du nord, le nord-est et plus au sud à Perth et Kinross (source : [media BBC le 14/05/2022](#)). Suite à la détection de plusieurs épisodes de mortalité sur les oiseaux marins, des réserves naturelles ferment (source : [media le 28/06/2022](#), [media le 01/07/2022](#)).

Un article média en date du 22/07/2022 ([lien](#)) revient sur les forts épisodes de mortalités observés sur plusieurs îles écossaises cette saison impactant fortement la faune sauvage.

**Russie**

Un premier foyer de H5N1 a été détecté dans une basse-cour le 28/05/2022 dans la région de Ryazan au sud-est de Moscou (source : [WAHIS-OMSA notification immédiate le 07/06/2022](#)). D'autres foyers de mortalités en basse-cours sont ensuite détectés sur une zone d'environ 350 km de diamètre, allant du sud de Moscou à la frontière avec l'Ukraine. En date du 22/07/2022, 21 foyers sont dénombrés. Le sous-type H5N1 est confirmé (source : [WAHIS-OMSA rapport de suivi le 22/07/2022](#)).

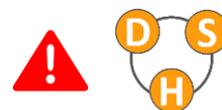
Un cas de mortalité massive a été détecté le 26/05/2022 en mer Caspienne et confirmé H5N1. Au total, 2 220 oiseaux ont été trouvés morts, dont 300 goélands marins (*Larus marinus*), 1795 sternes caspiennes (*Hydroprogne caspia*), 124 goélands pontiques (*Larus cachinnans*) et un pélican frisé (*Pelecanus crispus*) (source : [WAHIS-OMSA notification immédiate le 07/06/2022](#)).

**Suède**

Sur les quatre dernières semaines, trois cas dans l'avifaune ont été détectés. Les espèces concernées sont guillemot de Troïl (*Uria aalge*), petit pingouin (*Alca torda*) et fou de Bassan (*Morus basanus*) (source : Commission européenne ADIS le 24/07/2022).

**Tableau 1.** Nombre de foyers de volailles et cas « autres que volailles » d'IAHP H5 détectés en Europe depuis le début de la saison 2021-2022 (soit le 01/08/2021), sur les quatre dernières semaines précédant la publication de ce BHVSI-SA par pays (par ordre alphabétique). Les définitions de "volailles" et "autre que volailles" sont celles du Règlement 2016/429 (cf. encadré supra). L'incidence mensuelle couvre la période du 27/06/2022 au 24/07/2022 (source : Commission européenne ADIS et WAHIS-OMSA le 25/07/2022).

Pays	Compartiment	Date de première suspicion	Nombre de foyers et cas pour la saison 2021-2022	H5N1	H5N2	H5N5	H5N8	H5Nx	Incidence mensuelle
Albanie	Autres	18/03/2022	1	1	0	0	0	0	0
	Volailles	17/03/2022	4	0	0	0	3	0	0
Allemagne	Autres	29/09/2021	1 430	1 414	2	0	1	13	32
	Volailles	22/10/2021	77	77	0	0	0	0	3
Autriche	Autres	23/11/2021	31	31	0	0	0	0	0
Belgique	Autres	28/08/2021	100	91	0	0	3	6	6
	Volailles	03/12/2021	4	4	0	0	0	0	0
Bosnie-Herzégovine	Autres	29/10/2021	1	1	0	0	0	0	0
Bulgarie	Autres	23/11/2021	5	2	0	0	0	3	0

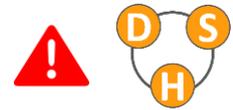


Pays	Compartment	Date de première suspicion	Nombre de foyers et cas pour la saison 2021-2022	H5N1	H5N2	H5N5	H5N8	H5Nx	Incidence mensuelle
	Volailles	14/11/2021	25	2	0	0	0	23	0
Croatie	Autres	12/11/2021	13	13	0	0	0	0	0
	Volailles	18/11/2021	3	3	0	0	0	0	0
Danemark	Autres	13/10/2021	160	157	0	0	2	1	5
	Volailles	30/10/2021	7	6	0	0	1	0	0
Danemark (Iles Féroé)*	Autres	15/09/2021	10	10	0	0	0	0	0
Espagne	Autres	22/12/2021	54	52	0	0	0	2	1
	Volailles	14/01/2022	31	31	0	0	0	0	0
Estonie	Autres	03/08/2021	12	10	0	0	2	0	0
	Volailles	21/10/2021	1	0	0	0	1	0	0
Finlande	Autres	02/08/2021	46	40	0	0	6	0	2
France	Autres	28/08/2021	162	151	0	0	3	8	31
	Volailles	21/11/2021	1 374	1 362	0	0	0	12	0
Grèce	Autres	05/12/2021	16	16	0	0	0	0	0
Hongrie	Autres	04/11/2021	32	32	0	0	0	0	0
	Volailles	15/11/2021	289	289	0	0	0	0	0
Irlande	Autres	29/10/2021	48	46	0	0	0	2	2
	Volailles	19/11/2021	6	6	0	0	0	0	0
Islande	Autres	08/10/2021	19	18	0	0	0	1	0
	Volailles	15/04/2022	1	1	0	0	0	0	0
Italie	Autres	28/10/2021	23	23	0	0	0	0	0
	Volailles	18/10/2021	317	315	0	0	0	2	0
Kosovo	Volailles	29/09/2021	4	0	0	0	4	0	0
Lettonie	Autres	13/01/2022	2	2	0	0	0	0	0
Lituanie	Autres	08/02/2022	11	11	0	0	0	0	5
Luxembourg	Autres	03/09/2021	6	5	0	0	1	0	0

# INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE EN EUROPE

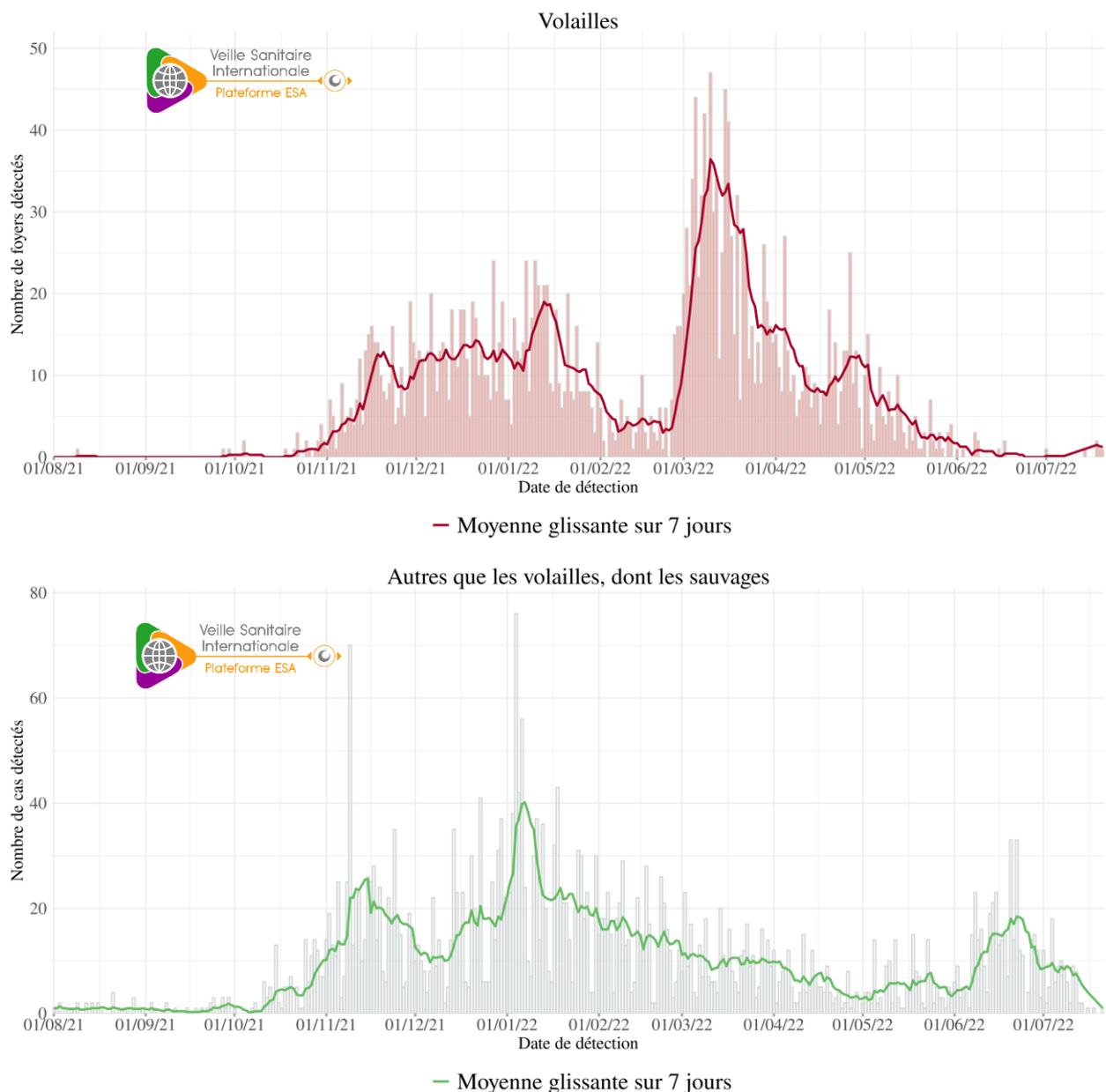


Pays	Compartiment	Date de première suspicion	Nombre de foyers et cas pour la saison 2021-2022	H5N1	H5N2	H5N5	H5N8	H5Nx	Incidence mensuelle
Macédoine du Nord	Autres	04/02/2022	2	2	0	0	0	0	0
Moldavie*	Volailles	01/01/2022	3	3	0	0	0	0	0
Norvège	Autres	08/11/2021	69	34	0	19	0	16	12
	Volailles	10/11/2021	2	2	0	0	0	0	0
Pays-Bas	Autres	03/08/2021	615	569	0	0	7	39	19
	Volailles	25/10/2021	51	51	0	0	0	0	0
Pologne	Autres	08/11/2021	36	36	0	0	0	0	1
	Volailles	09/08/2021	97	95	1	0	1	0	2
Portugal	Autres	30/11/2021	13	13	0	0	0	0	0
	Volailles	22/12/2021	8	8	0	0	0	0	0
République tchèque	Autres	01/11/2021	9	9	0	0	0	0	0
	Volailles	27/09/2021	20	20	0	0	0	0	0
Roumanie	Autres	03/11/2021	16	15	0	0	0	1	0
	Volailles	10/02/2022	3	3	0	0	0	0	0
Royaume-Uni*	Autres	14/10/2021	391	390	0	0	1	0	12
	Volailles	31/10/2021	84	84	0	0	0	0	1
Russie*	Autres	27/09/2021	53	24	0	0	0	29	16
	Volailles	04/10/2021	13	6	0	0	0	7	0
Serbie*	Autres	20/09/2021	6	2	1	0	3	0	0
Slovénie	Autres	27/12/2021	37	37	0	0	0	0	0
	Volailles	26/12/2021	1	1	0	0	0	0	0
Slovaquie	Autres	18/11/2021	9	8	0	0	0	1	0
	Volailles	15/11/2021	4	4	0	0	0	0	0
Suède	Autres	21/08/2021	67	65	0	0	2	0	3
	Volailles	11/12/2021	3	3	0	0	0	0	0
Suisse	Autres	23/11/2021	3	3	0	0	0	0	0
Ukraine	Autres	11/10/2021	2	0	0	0	0	2	0

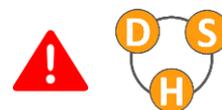


Pays	Compartment	Date de première suspicion	Nombre de foyers et cas pour la saison 2021-2022	H5N1	H5N2	H5N5	H5N8	H5Nx	Incidence mensuelle
Europe	Autres	02/08/2021	3 510	3 333	3	19	31	124	147
	Volailles	09/08/2021	2 432	2 376	1	0	10	44	6

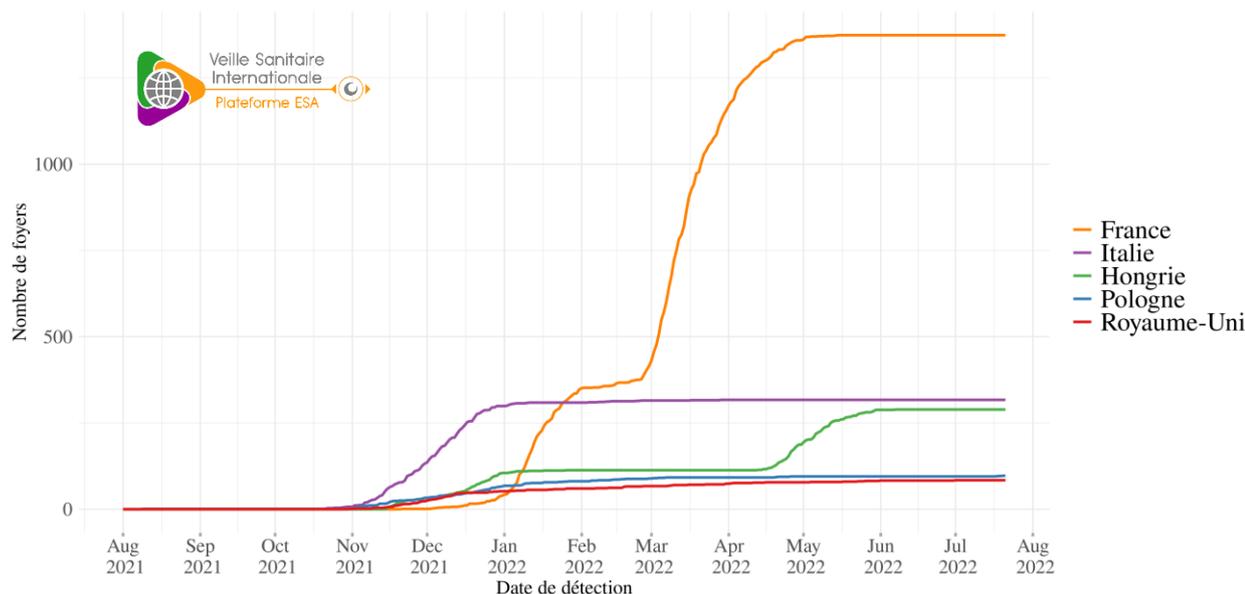
\*Source : WAHIS-OMSA consulté le 25/07/2022. Seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60ème degré de longitude) sont indiqués.



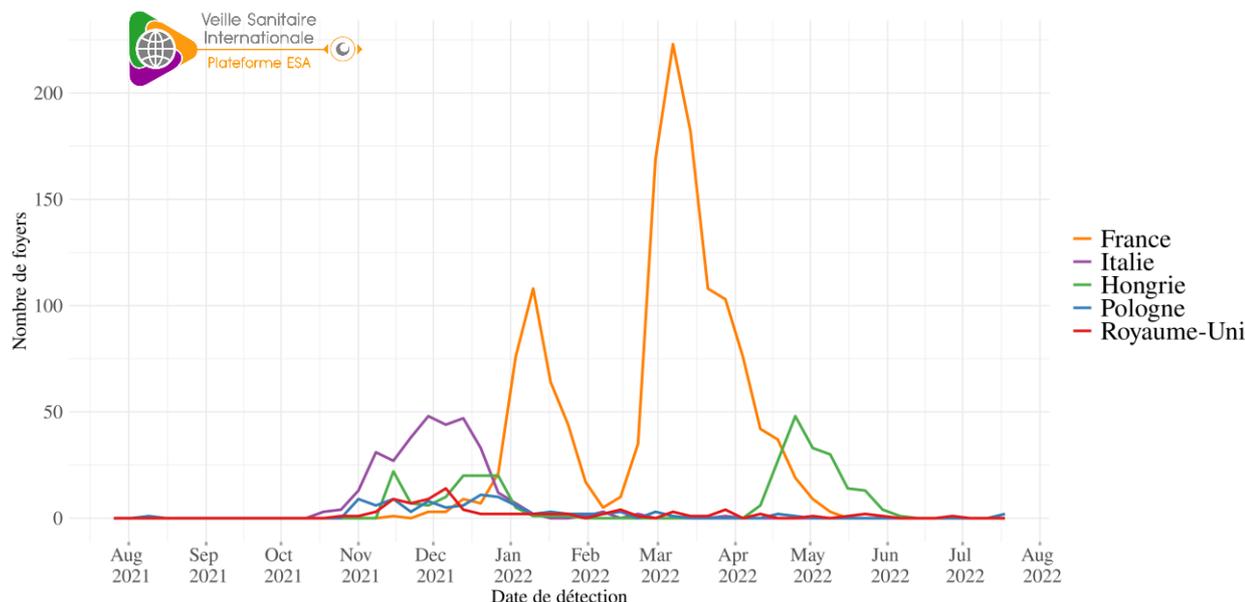
**Figure 5.** Nombre quotidien de foyers et cas détectés (histogramme) et nombre quotidien moyen de foyers et cas détectés glissant sur sept jours (courbe) dans les compartiments volailles (haut) et « autres que les volailles,



dont les sauvages » (bas) en Europe entre le 01/08/2021 et le 24/07/2022 (source : Commission européenne ADIS et WAHIS-OMSA le 24/07/2022). **NB : les données des dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification.**

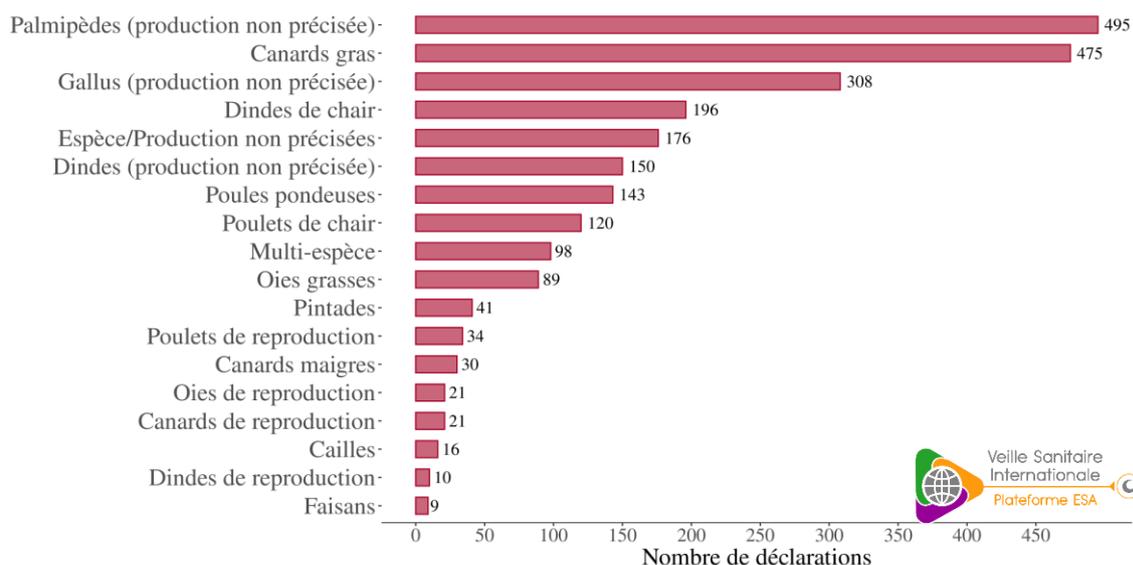
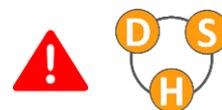


**Figure 6 :** Incidence cumulée (nombre total de foyers) des cinq pays totalisant le plus grand nombre de foyers de volailles depuis le début de la saison le 01/08/2021 (Source : Commission européenne ADIS et WAHIS-OMSA au 24/07/2022). **NB : les données des dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification.**

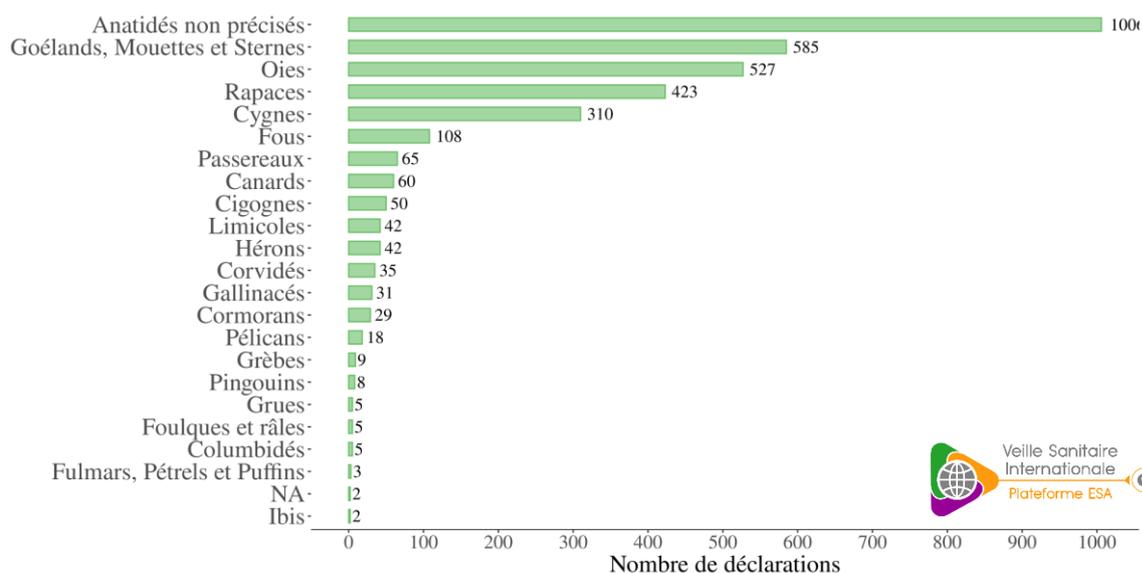


**Figure 7 :** Incidence hebdomadaire (nombre de nouveaux foyers hebdomadaires) des cinq pays totalisant le plus grand nombre de foyers de volailles depuis le début de la saison le 01/08/2021 (Source : Commission européenne ADIS et WAHIS-OMSA au 24/07/2022). **NB : les données des dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification.**

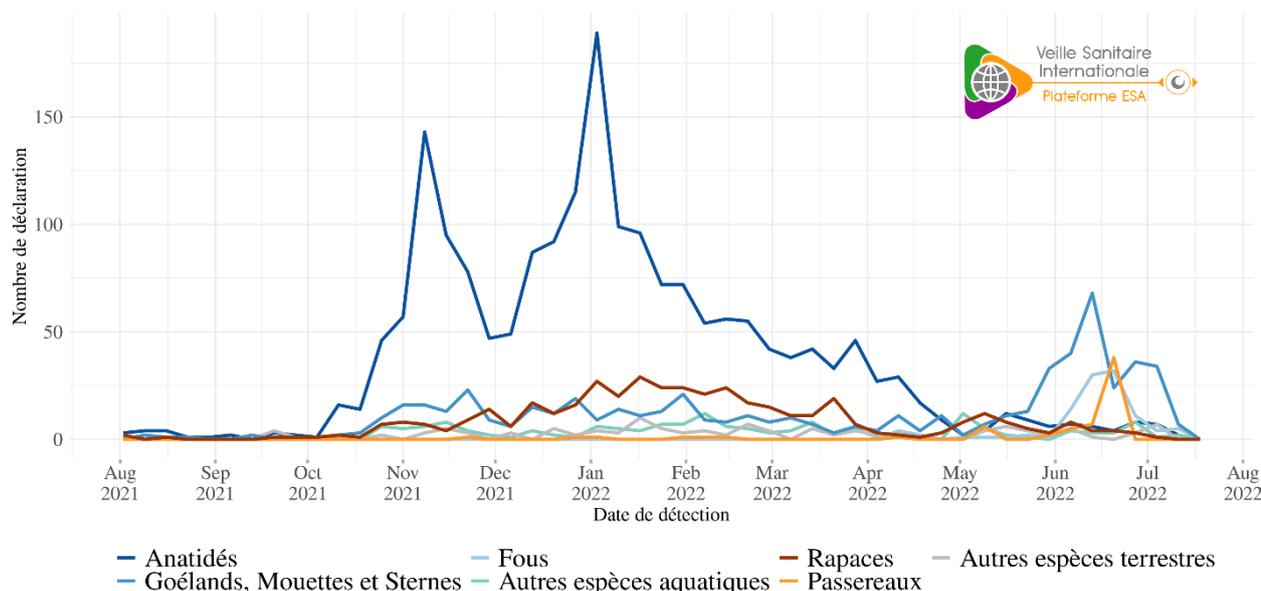
**Les virus IAHP qui circulent cette saison en France et en Europe touchent tous les types de production et toutes les espèces de volailles domestiques. La filière palmipède est particulièrement touchée.**



**Figure 8.** Nombre de déclarations relatives aux foyers de volailles en Europe sur ADIS depuis le 01/08/2021 par type de production (Sources : Commission européenne ADIS et WAHIS-OMSA le 24/07/2022).



**Figure 9.** Nombre de déclarations relatives aux cas dans l'avifaune sauvage libre d'IAHP en Europe sur ADIS depuis le 01/08/2021 par groupe d'espèces d'oiseaux. **ATTENTION** : le nombre de déclarations ne reflète pas le nombre de spécimens (Sources : Commission européenne ADIS et WAHIS-OMSA le 25/07/2022).



**Figure 10** : Incidence hebdomadaire des cas dans l’avifaune sauvage libre par groupe d’espèce (nombre de nouvelles déclarations hebdomadaires). **ATTENTION** : le nombre de déclarations ne reflète pas le nombre de spécimens (Source : Commission européenne ADIS et WAHIS-OMSA au 25/07/2022).

**Aspects génétiques (source : LNR le 20/06/2022)**

Sur le territoire européen, l’analyse phylogénétique de séquences de virus IAHP de sous-type H5 (appartenant quasi-exclusivement au sous-type H5N1 devenu dominant) montre que la totalité des séquences H5 appartiennent au clade 2.3.4.4b.

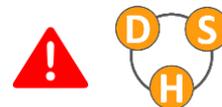
La saison 2021-2022 est marquée en France par un nombre élevé de génotypes appartenant à un seul sous-type de virus IAHP A(H5N1), dont deux génotypes associés à chacune des vagues épizootiques majeures en élevages de volailles : FR1 majoritaire dans le Sud-Ouest (de mi-décembre 2021 à début février 2022), puis FR2 majoritaire dans l’Ouest (de mi-février à mi-mai 2022). A titre de comparaison, seuls trois génotypes correspondants chacun à un sous-type différent de virus IAHP avaient été détectés durant la saison 2020-2021 (source : LNR le 10/06/2022).

Le détail des analyses phylogénétiques sera présenté dans une note dédiée. Des informations sont également disponibles dans le [BHVSI du 14/06/2022](#).

**Déclarations récentes d’ infection chez les mammifères associées au virus IAHP A(H5N1)**

Plusieurs cas d’infection de mammifères par des virus IAHP A(H5N1) ont également été signalés en Europe et en Amérique, les animaux testés ayant été trouvés morts ou (pour certains d’entre eux) ayant présenté des symptômes neurologiques aboutissant au décès :

- en Suède, en février et en septembre 2021, chez deux renards roux,
- aux Pays-Bas, en mai 2021, chez deux jeunes renards roux,
- en Finlande, en septembre et novembre 2021, chez deux renards roux et une loutre,
- en Estonie, en novembre 2021, chez des renards roux,
- au Canada, en avril 2022, chez deux renards roux ; un cas est lié à un virus H5N1 réassortant possédant plusieurs segments internes dérivés de virus de "lignées américaines" ([lien](#)), un second cas a été détecté sur l’île-du-Prince-Édouard au Canada, où plusieurs cas dans l’avifaune sauvage ont déjà été confirmés (source : [media le 02/06/2022](#))
- aux États-Unis, deux cas de H5N1 ont été détectés le 19/04/2022 et confirmés de la lignée eurasienne goose/Guangdong, clade 2.3.4.4b sur des renardeaux roux sauvages. Des tests sont également en cours sur plusieurs autres spécimens trouvés en même temps. Il s’agit du premier rapport faisant état de cas d’IAHP chez des mammifères dans le pays (source : [OIE notification immédiate le 10/05/2022](#)),
- aux États-Unis, quatre cas de H5N1 ont été détectés sur le mois de juin 2022 sur des phoques échoués, trouvés dans le Maine. Les animaux ont été trouvés morts ou moribonds par le réseau d’échouage des mammifères marins (MMoME). Le réseau annonce un taux d’échouages de phoques morts dans cette zone trois fois



supérieur au taux normal pour cette période de l'année. Des investigations sont en cours (source : [Promed le 03/07/2022](#)).

L'analyse moléculaire des génomes des virus responsables de ces infections a montré que certains d'entre eux possédaient un marqueur majeur d'adaptation associé à une réplication et à une virulence augmentées chez les mammifères (source : LNR le 10/01/2022, [EFSA rapport trimestriel le 20/12/2021](#)).

Un cas sauvage a été rapporté en Irlande sur un renard roux trouvé mort le 03/02/2022 et confirmé H5N1. Une oie bernache nonnette a également été trouvée morte et confirmée H5N1 sur le même site, dans le comté de Donegal (source : [notification OIE le 14/02/2022](#)).

## Détections de H5 au Kazakhstan

Un cas de H5 a été détecté le 19/06/2022 en mer Caspienne sur deux oiseaux sauvages. Le sous-type viral et l'espèce animale ne sont pas encore connus (source : [WAHIS-OMSA notification immédiate le 28/06/2022](#)).

## Épizootie de H5N1 en Amérique du Nord

Les premiers cas de H5N1 dans l'avifaune ont été détectés en novembre 2021 au Canada puis en décembre 2021 aux États-Unis. Au total, la souche "eurasienne H5N1" a été détectée aux États-Unis dans 186 foyers de volailles, 183 basses-cours et 1 457 cas dans la faune sauvage avec une propagation jusqu'aux montagnes Rocheuses. Les élevages contaminés représentent près de 40 millions d'oiseaux (source : [APHIS actualisé le 13/06/2022](#)).

Un premier cas humain d'influenza aviaire H5 a été détecté aux États-Unis au Colorado, et a été annoncé par le CDC le 28/04/2022. Il s'agit d'un homme de 40 ans, travaillant dans une exploitation commerciale avicole. Le seul symptôme rapporté est de la fatigue. Les volailles de l'élevage ont été abattues (aucune information sur le statut sanitaire n'est mentionnée) (source : [Promed le 29/04/2022](#)).

L'évolution de l'épizootie peut être suivie sur le site USDA APHIS aux États-Unis ([lien](#)) et sur le site des autorités sanitaires du Canada ([lien](#)).

Au Canada, un épisode de mortalité massive a été détecté au Canada par une société de production de duvet. Plus de 800 eiders à duvet (*Somateria mollissima*) ont été trouvés morts sur le site de la Rivière-du-Loup, au Québec (source : [media le 02/06/2022](#)). Des mortalités importantes, en particulier dans des colonies de fous de Bassan (*Morus basanus*) sont rapportées sur les mois de juin et juillet au Québec (source : [media le 09/07/2022](#)).

## Détections de H5N8 au Moyen Orient

Le sous-type H5N8 a été confirmé dans l'avifaune et dans le compartiment domestique depuis le mois d'avril dans au moins deux pays du Moyen Orient.

En Israël, deux cas ont été détectés le 15/04/2022 sur un Épervier d'Europe (*Accipiter nisus*) et le 06/05/2022 sur une Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) (source : [WAHIS-OMSA le 15/05/2022](#)).

En Irak, un foyer a été détecté le 18/05/2022 dans une exploitation de volailles (source : [WAHIS-OMSA le 02/06/2022](#)).

## Pour en savoir plus

- OFFLU Avian Influenza Statement, 10/11/2021 by Ian Brown. ([lien](#))
- Empres Watch H5N8 highly pathogenic avian influenza (HPAI) of clade 2.3.4.4 detected through surveillance of wild migratory birds in the Tyva Republic, the Russian Federation – potential for international spread. <http://www.fao.org/3/i6113e/i6113e.pdf>
- Un article rédigé par l'OFB intitulé « la migration des anatidés : patron général, évolutions, et conséquences épidémiologiques » est disponible [sur le site internet du bulletin épidémiologique Anses DGAL](#).

<sup>[1]</sup>François-Xavier Briand, Béatrice Grasland, Sophie Le Bouquin-Leneveu, Éric Niqueux, Axelle Scoizec, Audrey Schmitz <sup>[2]</sup>Mathieu Guillemain, Anne Van De Wiele

## POURSUITE DES DETECTIONS EN ITALIE - PAS D'EXTENSION AU-DELA DES ZONES GEOGRAPHIQUES LES PLUS PROCHES DE LA FRONTIERE

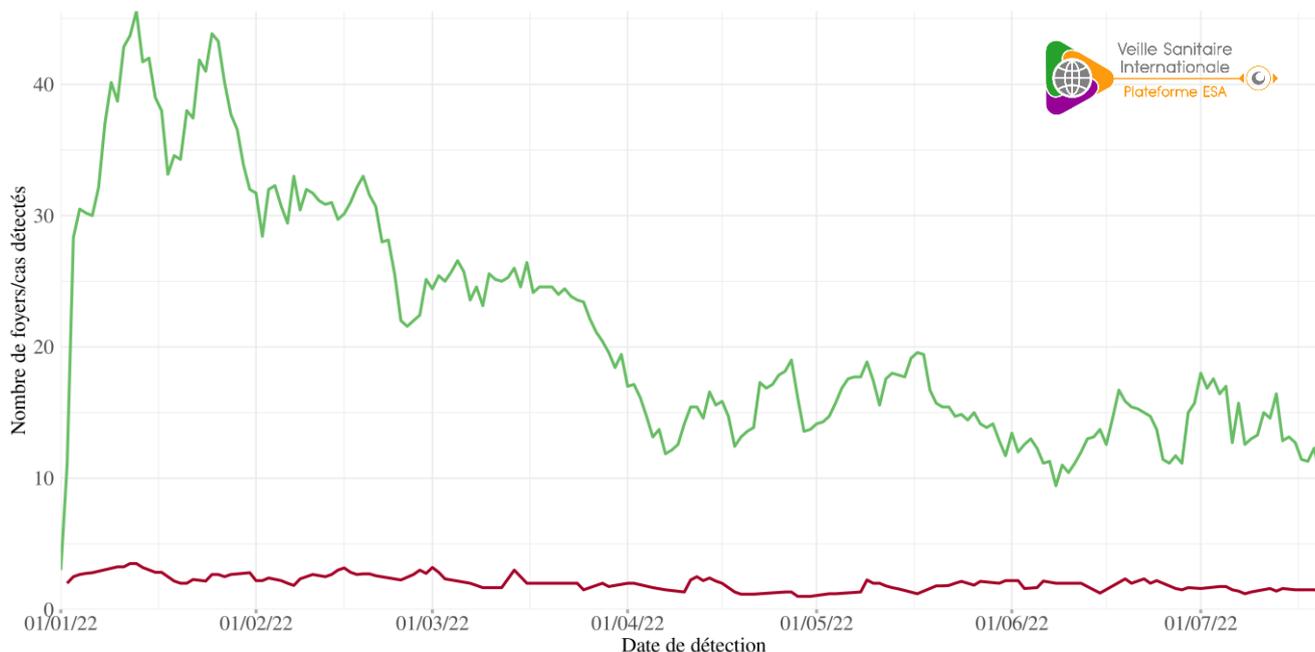
### Les essentiels

- **Allemagne** : pas de nouveau foyer détecté. Extension de cas sauvages en Saxe.
- **Italie** : quatre nouveaux cas à l'est de Morbella (commune touchée la plus proche de la frontière).
- **France métropolitaine** : le territoire est indemne, aucun cas n'a été déclaré au 26/07/2022 (source : DGAL).

### EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/01/2022 au 24/07/2022 inclus (source : Commission européenne ADIS le 25/07/2022)

L'incidence mensuelle glissante est de 340 cas dans la faune sauvage<sup>5</sup> (+82 par rapport à la semaine précédente) et 24 foyers domestiques (-1 par rapport à la semaine précédente) détectés sur les quatre dernières semaines (Tableau 1). L'évolution de l'incidence quotidienne en moyenne glissante sur sept jours des cas sauvages et des foyers domestiques est présentée en Figure 1.

La densité des foyers domestiques et cas en faune sauvage en Europe est représentée sur la Figure 2.



**Figure 1.** Nombre quotidien moyen de foyers et de cas détectés glissant sur sept jours dans les compartiments domestique (- rouge) et sauvage (- vert) en Europe entre le 01/01/2022 et le 24/07/2022 (source : Commission européenne ADIS le 25 /07/2022). NB : les données des dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.

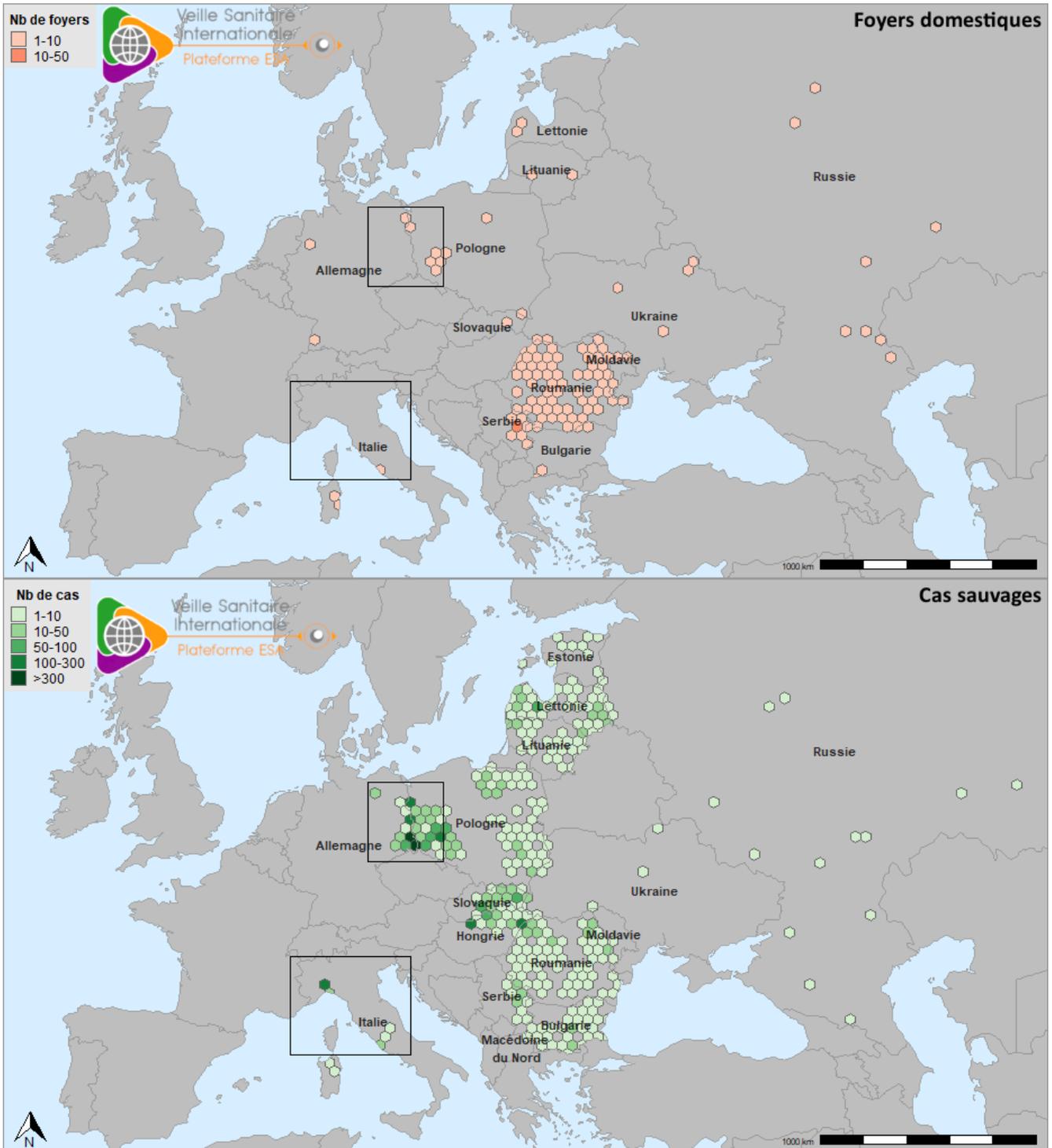
<sup>5</sup> A noter que certains pays font des déclarations uniques de cas multiples dans la faune sauvage, alors que d'autres ne déclarent que des cas individuels. Sont dénombrées ici les notifications.



**Tableau 1.** Nombre de foyers domestiques et cas en faune sauvage non captive de PPA détectés depuis le 01/01/2022. L'incidence mensuelle couvre la période du 27/06/2022 au 24/07/2022 (source: Commission Européenne ADIS et OIE le 25/07/2022).

Pays	Compartment	Nombre de foyers et cas depuis le 01/01/2022	Incidence mensuelle
Allemagne	Domestique	3	2
	Sauvage	1 034	111
Bulgarie	Domestique	2	0
	Sauvage	129	0
Estonie	Sauvage	23	1
Hongrie	Sauvage	418	22
Italie (Continentale)	Domestique	1	0
	Sauvage	218	24
Italie (Sardaigne)	Domestique	2	0
	Sauvage	4	0
Lettonie	Domestique	3	3
	Sauvage	367	92
Lituanie	Domestique	2	2
	Sauvage	139	14
Macédoine du Nord	Sauvage	3	0
Moldavie	Domestique	7	2
	Sauvage	2	0
Pologne	Domestique	8	4
	Sauvage	1 143	21
Roumanie	Domestique	172	7
	Sauvage	303	16
Russie*	Domestique	12	3
	Sauvage	14	2
Serbie	Domestique	49	0
	Sauvage	77	0
Slovaquie	Domestique	2	0
	Sauvage	390	37
Ukraine	Domestique	4	1
	Sauvage	2	0
Europe	<b>Domestique</b>	<b>267</b>	<b>24</b>
	<b>Sauvage</b>	<b>4 266</b>	<b>340</b>

\*Pour la Russie, seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60ème degré de longitude) sont indiqués



**Figure 2.** Densité des foyers domestiques (haut) et des cas en faune sauvage (bas) de PPA en Europe ayant débuté entre le 01/01/2022 et le 24/07/2022 (source : Commission européenne ADIS le 25/07/2022). Les carrés noirs correspondent aux zooms réalisés pour les figures 5 et 7.

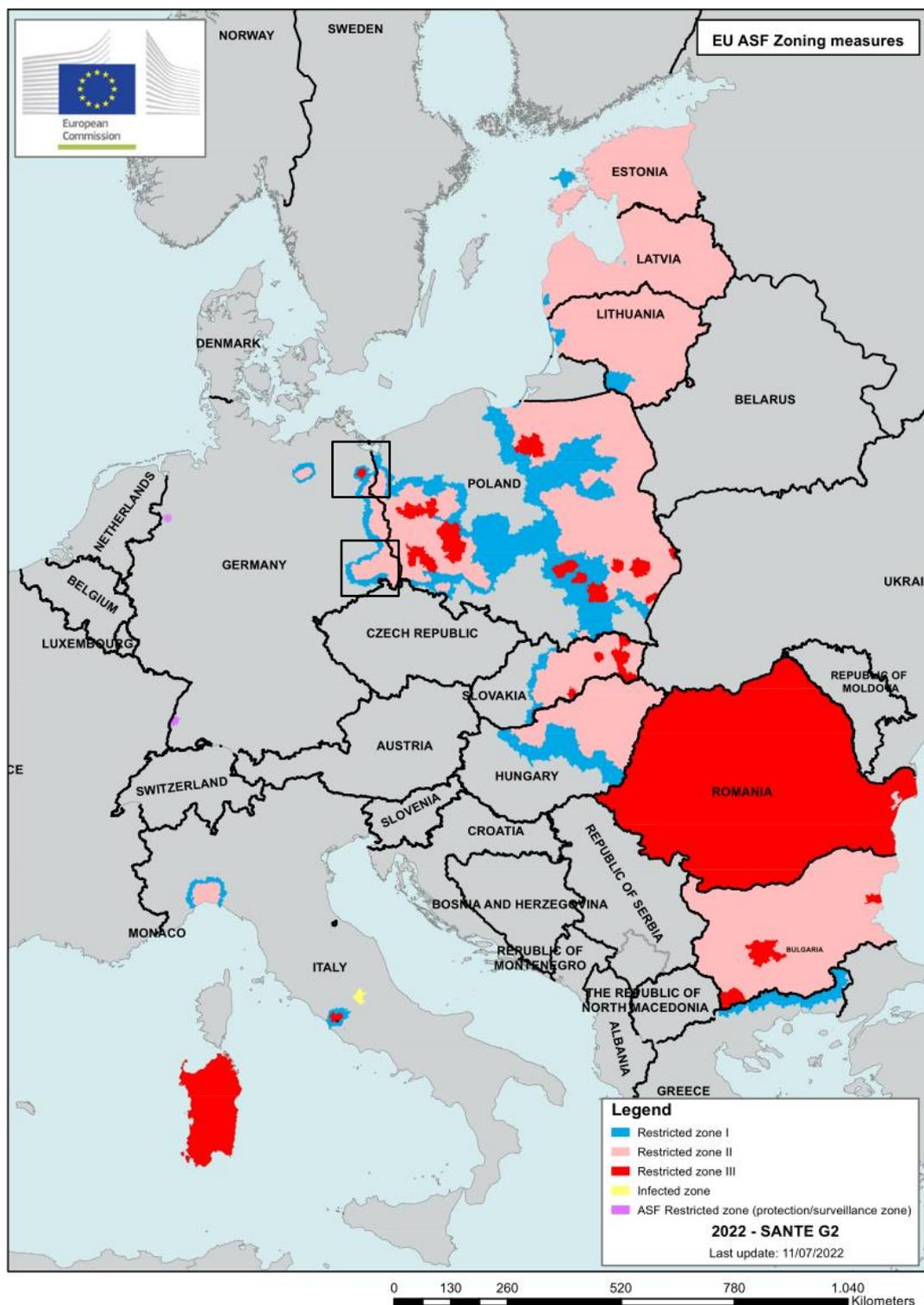
Une carte interactive des foyers domestiques et cas en faune sauvage est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)). Elle permet de générer des cartes et séries temporelles représentant l'évolution spatiale et temporelle des foyers, selon les périodes et zones géographiques d'intérêt.

## PESTE PORCINE AFRICAINE EN EUROPE



**Mesures de zonage de l'UE :** sur la base de la situation épidémiologique relative à la PPA dans les pays membres de l'UE, des zones de restriction I, II et III sont réglementées et énumérées à l'annexe I du règlement d'exécution (UE) 2021/605 de la Commission en dernier lieu modifié par le règlement d'exécution (UE) 2021/1714 de la Commission du 24/09/2021.

La carte résumant les mesures de zonage en Europe (Figure 3) et un outil interactif ([lien](#)) pour les mesures de zonage fournissent une représentation indicative de ces zones.



**Figure 3.** Représentation des zones réglementées vis-à-vis de la peste porcine africaine dans l'Union européenne au 11/07/2022 (annexe du règlement 2021/605) (Source : [site de la Commission européenne](#)). Les parties sont ventilées par degré de risque en tenant compte de la situation épidémiologique et, notamment, des facteurs suivants : la maladie



touche *a minima* les exploitations porcines plus ou moins la population de porcins sauvages (zone III) ; la maladie ne touche que la population de porcins sauvages (zone II) ; le risque découle d'une proximité relative avec la population de porcins sauvages contaminée (zone I) (annexe du règlement d'exécution 2021/605 modifié par la [décision d'exécution 2022/946/UE du 17/06/2022](#)).

Les encadrés sur la figure identifient les secteurs en évolution :

- en Allemagne :
  - o au nord : dans le district Uckermark (land Brandebourg) passage en zone III suite à la détection d'un foyer domestique le 25/05/2022,
  - o au sud : la zone II est étendue et continue dans le land de Saxe suite à l'augmentation des détections de cas sauvages dans le district de Bautzen.

## **Allemagne**

La distribution géographique des cas et foyers détectés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne est représentée dans la figure 5. Depuis le 10/09/2020, date de la première détection de la PPA dans la faune sauvage en Allemagne, les autorités ont défini **du point de vue réglementaire trois types de zone** : zone cœur, zone à risque et zone tampon.

## **Compartiment sauvage**

Le nombre de cas notifiés en Allemagne par semaine couverte par le BHVSI-SA est représenté dans la figure 4. Depuis le 10/09/2020, la progression de la PPA en Allemagne vers l'ouest se fait de deux façons, limitée de façon naturelle en « tâche d'huile » au sein de la population de sangliers, et par sauts d'est en ouest de plusieurs centaines de kilomètres au sein du compartiment sauvage ou vers le compartiment domestique probablement liés à l'activité humaine.

Depuis le début de l'année 2022, le nombre des détections dans l'est du pays à la frontière germano-polonaise est de 1034 cas (+45 par rapport à la semaine précédente). Les cas ont été détectés dans les Länder de Brandebourg (n=266, +5), Mecklembourg-Poméranie-Occidentale (n=33, n=+7) et Saxe (n=735, n=+33) (source : Commission Européenne ADIS le 25/07/2022). Du nord au sud, le front s'étend sur une distance totale de 218 km. Les cas dans le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale les plus éloignés à l'ouest sont à 160 km de la frontière germano-polonaise. A titre de comparaison, la distance entre les deux extrémités de la zone infectée en Belgique mesurait à son maximum 36 km en 2019. Depuis la détection de la PPA en Allemagne le 09/09/2020, 3 998 cas ont été découverts chez les sangliers (source : Commission Européenne ADIS le 25/07/2022).

### **Land du Brandebourg**

La PPA a été confirmée la première fois dans ce Land le 10/09/2020 dans la circonscription de Spree-Neiße. Depuis elle s'est propagée vers l'ouest. Le 30/09/2020 un cas a été confirmé dans la circonscription de Märkisch Oderland, approximativement à 64 km au nord des cas détectés dans les circonscriptions de Oder-Spree et Spree-Neiße. Le 04/03/2021, des cas ont été confirmés autour de la ville de Frankfurt /Oder située entre les circonscriptions de Spree-Neiße et Märkisch-Oderland. Plus au nord, les circonscriptions de Barnim et Uckermark ont identifié leurs premiers cas début août 2021 à quelques kilomètres de la frontière germano-polonaise (source : Commission Européenne le 16/08/2021). Les cas les plus au nord ont été trouvés dans la commune de Schwedt à 17 km du Land de Mecklembourg-Poméranie occidentale.

Sur les quatre dernières semaines, onze cas sauvages ont été détectés, majoritairement dans le Spree-Neiße (n=7), mais également dans le Märkisch-Oderland (n=2) et l'Uckermark (n=2) (source : Commission européenne ADIS le 25/07/2022). Dans le Spree-Neiße, un cas a été détecté le 23/06/2022 à 400 m en dehors de la zone blanche, sur la commune de Peitz, village de Bärenklau (source : Commission européenne ADIS le 04/07/2022). Le périmètre réglementé Nord a évolué en fonction, avec la construction prévue d'une clôture de 20 km (source : [communiqué de presse le 01/07/2022](#), [media le 28/06/2022](#)).

### **Land du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale**

Les trois premiers cas avaient été détectés chez des sangliers lors d'une même chasse le 24/11/2021 (source : Commission européenne ADIS au 29/11/2021 et [information média NDR du 27/11/2021](#)). Ces cas se situent à plus de 60 km au sud-ouest du foyer en élevage situé près de Rostock dans le même land et à 160 km de la frontière germano-polonaise. La zone réglementée mise en place est à cheval sur le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale et le Brandebourg.

Au total, sept cas sauvages ont été détectés ces quatre dernières semaines dans la même zone, où aucun cas n'avait été détecté depuis le 30/05/2022 (source : Commission européenne ADIS le 25/07/2022).

### **Land de Saxe**

Le premier cas avait été détecté le 13/10/2021 dans le cadre d'une surveillance programmée, le sang de chaque animal tiré étant prélevé par les chasseurs.

Sur les quatre dernières semaines 93 cas sauvages ont été détectés (+20 par rapport à la semaine précédente), situés dans les districts de Bautzen (n=85, +26), Gorlitz (n=5, -9) et Meissen (n=3, +2) (Source : Commission



européenne ADIS le 25/07/2022). Un cas sauvage avait été détecté en bordure de zone tampon le 23/06/2022 à Königswartha, Bautzen (source : Commission européenne ADIS le 11/07/2022). Suite à cette augmentation des cas en zones infectées, le périmètre de surveillance réglementée a été actualisé en date du 04/07/2022, pour les circonscriptions de Bautzen, commune de Dresde, circonscription de Meissen, et de Mittelsachsen, passant du statut de zone « tampon » (zone I : le risque découle d'une proximité relative avec la population de porcins sauvages contaminée) à zone « menacée » (zone II : la maladie touche population de porcins sauvages du règlement 2021/605). La zone II est donc à présent continue d'Est en Ouest depuis la frontière avec la Pologne, jusqu'à Dresde (source : [autorités sanitaires de Saxe le 04/07/2022](#)). Les zones réglementées européennes ont été actualisées dans ce sens le 11/07/2022 (figure 3).

## Compartiment domestique

### • Land du Bade-Wurtemberg

Un foyer de peste porcine africaine a été détecté le 25/05/2022 dans le Bade-Wurtemberg, à plus de 500 km des cas sauvages de Saxe et du Brandebourg et à 6,5 km de la frontière française (détail du foyer dans le [BHVSI du 12/07/2022](#)). Aucun nouveau foyer depuis celui du 25/05/2022 n'a été détecté dans le Land au 24/07/2022 (Source : Commission européenne ADIS le 25/07/2022).

### • Land du Brandebourg

Un foyer domestique a été détecté le 01/07/2022 dans l'arrondissement d'Uckermark sur la commune de Prenzlau dans un élevage de 1 300 porcs. Ce foyer est situé à environ 50 km au nord-ouest du cas sauvage le plus proche (détecté le 17/06/2022 à Schwedt/Oder) (source : Commission européenne ADIS le 04/07/2022). Les zones réglementées ont été actualisées dans ce sens le 11/07/2022 (source : [autorités sanitaire du Brandebourg le 14/07/2022](#), figure 3). En date du 24/07/2022, aucun autre foyer n'a été détecté dans la zone de surveillance (source : Commission européenne ADIS le 25/07/2022).

### • Land de Basse-Saxe

Un foyer domestique a été détecté le 01/07/2022 sur la commune de Emsbüren, à une dizaine de kilomètres de la frontière avec les Pays-Bas (détail du foyer dans le [BHVSI du 12/07/2022](#)). En date du 24/07/2022, aucun autre foyer n'a été détecté dans la zone de surveillance (source : Commission européenne ADIS le 25/07/2022).

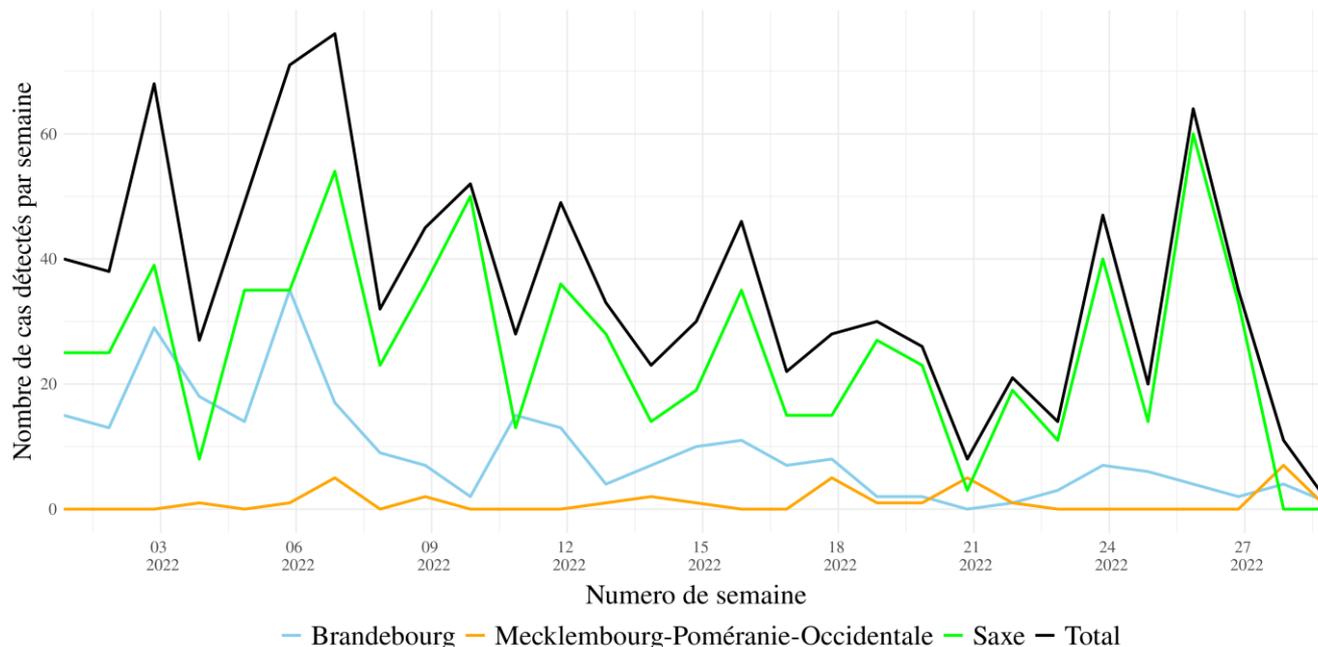
## Mesures de lutte

Dans les Länder du Brandebourg et de Saxe, les mesures suivantes ont été mises en place dans les zones infectées suite à la détection des premiers cas dans la faune sauvage : interdiction d'accès du public aux zones cœurs, suspension de la chasse, des activités agricoles et forestières, recherche, collecte et prélèvements des cadavres de sangliers, installation de clôtures électriques temporaires autour des zones cœurs, interdiction de la divagation des chiens, recherche aux alentours des cultures récoltées, mise en place d'une prime de 100-150 euros par carcasse de sanglier trouvée (Source : [Présentation GF-TADs Europe 23/11/2020](#)). Pour se prémunir des introductions en provenance de Pologne, l'Allemagne a mis en place, depuis fin avril 2021, 799 km de clôture, dont 363 à la frontière germano-polonaise (63, 240 et 60 km respectivement dans les länder de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Brandebourg et Saxe) (Source : [CPVADAAA du 23/04/2021](#)).

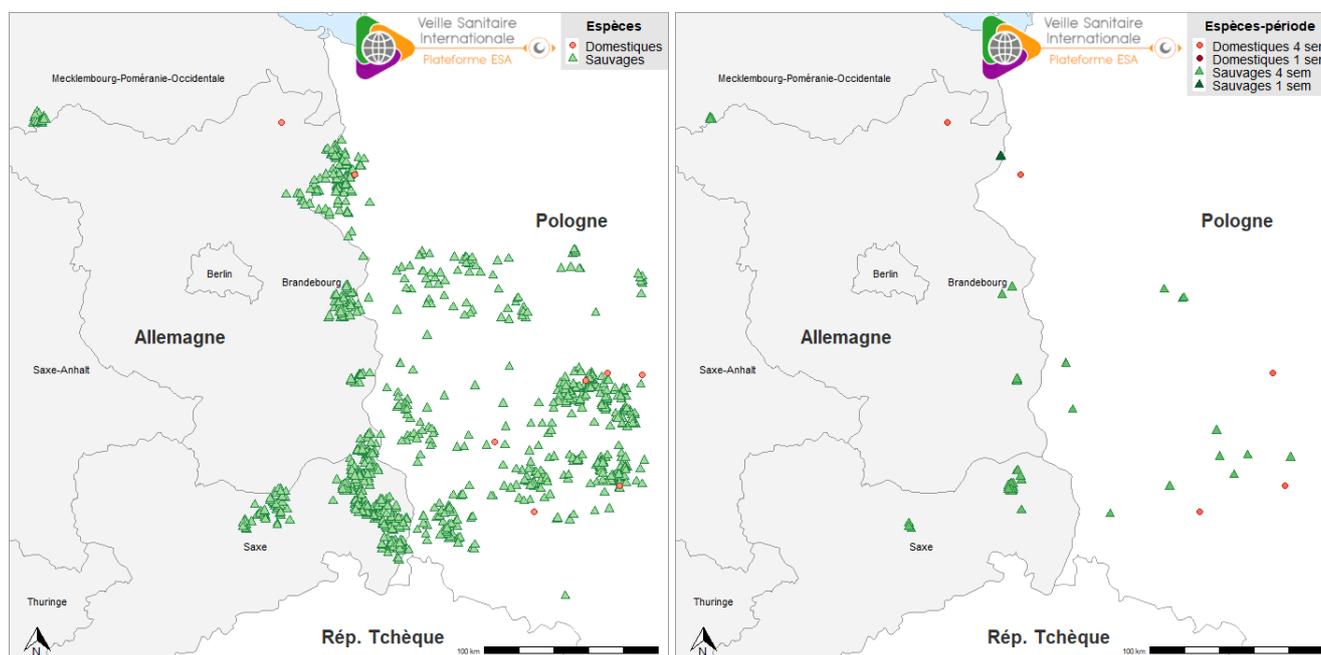
L'équipe de crise de l'État chargée de lutter contre la PPA dans le Brandebourg a décidé de construire un corridor de protection d'une largeur minimum de 500 m le long de la frontière avec la Pologne pour empêcher tout mouvement supplémentaire de sangliers infectés depuis la Pologne ([Land du Brandebourg le 24/06/2021](#)). La Saxe et le Brandebourg ont décidé le 21/06/2022 de renforcer les mesures de lutte en mettant en place un nouveau corridor entre les deux Länder (source : [Land de Saxe le 21/06/2022](#)).

La présence de cas le long de la frontière, entre les zones de restriction, pourrait mener à relier les zones nord et sud (Figure 5). D'importantes activités de surveillance sont conduites dans le Brandebourg et en Saxe.

Autour des zones cœurs et des zones blanches, 1 440 km de clôtures permanentes ont été installées, dont 255 km le long de la frontière (1<sup>er</sup> rideau). Un 2<sup>ème</sup> rideau de clôtures permanentes est installé le long de la frontière sur 190 km (source : [CPVADAAA du 11/02/2022](#)).



**Figure 4.** Incidence hebdomadaire des cas en faune sauvage de PPA en Allemagne ayant été détectés entre le 01/01/2022 et le 24/07/2022. Les courbes noire, bleue, verte et orange matérialisent, respectivement, le nombre de cas sur l'ensemble de l'Allemagne, et au sein des länder de Brandebourg, de Saxe et du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale (source : Commission européenne ADIS le 18/07/2022). NB : les deux dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.



**Figure 5.** Localisation des cas et foyers de PPA ayant été détectés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne entre le 01/01/2022 et le 24/07/2022 à gauche, et au cours des quatre dernières semaines (21/06 au 24/07/2022) à droite (source : Commission européenne ADIS au 25/07/2022).

## France

La France métropolitaine est indemne de PPA, aucun cas n'a été déclaré au 24/07/2022 (source : DGAL le 25/07/2022). Une instruction technique, publiée par la DGAL le 03/06/2022, a actualisé les niveaux de surveillance de la peste porcine africaine et de la peste porcine classique dans la faune sauvage : passage au niveau 2B pour quatorze communes du Bas-Rhin (67) (source : BO [instruction officielle](#)). Les départements frontaliers de la région Provence-Alpes-Côte-



d'Azur (Alpes maritimes, Alpes de Haute Provence et Hautes-Alpes) étaient déjà au niveau 2B depuis le 21/01/2022. Pour rappel, les niveaux de surveillance des pestes porcines dans la faune sauvage sont définis par l'instruction 2018-938 (<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-938>).

Durant les saisons de chasse (semaine 27 de l'année n-1 à semaine 26 de l'année n) 2020/21 et 2021/22, 114 et 65 cadavres de sangliers ont été respectivement signalés sur l'ensemble du territoire métropolitain dont 65 et 49 ont été prélevés et testés par le réseau Sagir (source : [note Plateforme ESA du 12/01/2022](#)). Tous étaient négatifs pour la PPA. Le nombre de cadavres est en nette diminution par rapport aux années 2019 et 2020. Le réseau, qui avait naturellement élevé son niveau de sensibilité depuis septembre 2018 par rapport aux événements de mortalité, revient donc à une situation d'avant la crise en ne collectant les cadavres que lors d'une mortalité jugée anormale (source : [réseau Sagir au 16/05/2021](#)). Afin de sensibiliser les voyageurs, les éleveurs et les chasseurs aux mesures de précaution à respecter pour ne pas introduire ou véhiculer le virus de la PPA en France, le ministère en charge de l'agriculture a lancé une campagne de communication ([campagne de communication "Peste Porcine Africaine" 2020](#)).

## Sensibilisation de la filière par la DGAL

Suite à l'arrivée de la PPA de génotype II dans le Piémont et la Ligurie en Italie, des messages de sensibilisation ont été adressés aux acteurs impliqués dans la surveillance de la PPA en France par la DGAL. Les services de l'Etat et les différentes organisations professionnelles sont mobilisées pour redoubler de vigilance et augmenter la surveillance notamment chez le sanglier, la surveillance événementielle étant une modalité indispensable pour une détection précoce de toute introduction ([lien DGAL](#)).

Un nouveau message de sensibilisation a été adressé aux acteurs impliqués dans la surveillance de la PPA en France ainsi qu'aux voyageurs par la DGAL suite à la découverte d'un foyer en Allemagne à 6 km de la frontière française ([lien](#)).

## Italie

Un premier cas de PPA a été détecté le 05/01/2022 en Italie continentale dans le Piémont. Comme pour les souches du reste de l'Europe (hors Sardaigne), la souche isolée dans le Piémont appartient au génotype II excluant une contamination venant de Sardaigne où la PPA de génotype I est présente. Le cas le plus proche (hors Sardaigne) en Europe a été confirmé en Hongrie à 592 km de distance. La PPA est considérée comme enzootique en Sardaigne qui est infectée par le génotype I depuis 1978. Le suivi des déclarations de PPA dans l'Italie continentale est disponible sur le site internet des « Istituto Zooprofilattico Sperimentale » (IZS - Instituts zooprophyllactiques expérimentaux) régionaux (Source : [Actualisation quotidienne par l'IZS Piémont, Ligurie Val d'Aoste, IZS région du Latium](#)). Des informations détaillées ont été présentées le 11/05/2022 par les autorités sanitaires italiennes (source : [CPVADAAA du 11/05/2022](#)).

### • Latium

#### Compartment sauvage

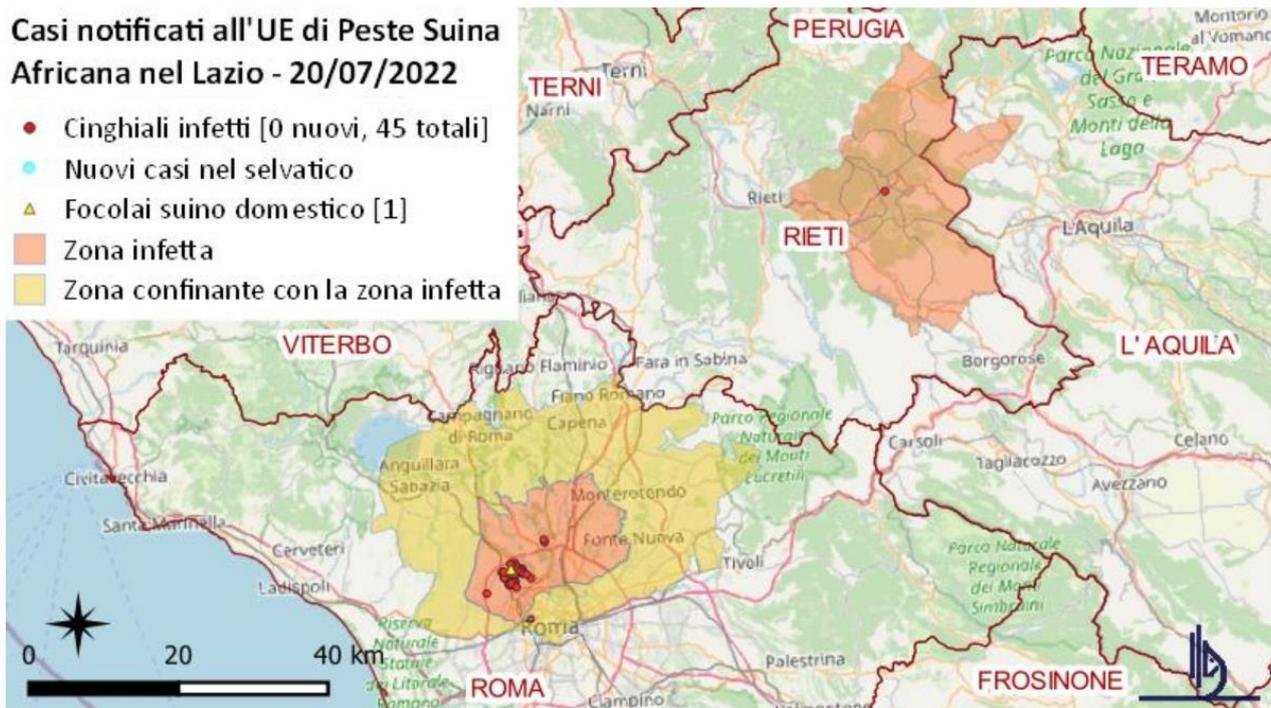
Au total, depuis le premier cas détecté le 04/05/2022, 45 cas ont été détectés dans le Latium. Les deux derniers cas avaient été détectés le 13/07/2022 (source : Commission européenne ADIS au 25/07/2022). La figure 6 présente la localisation des cas dans la région de Rome. Les nouveaux cas sont situés dans le cluster principal. Le premier cas avait été suspecté le 04/05/2022 dans la réserve naturelle de l'Insugherata, au nord-ouest de Rome (détail du cas dans le [BHVS du 12/07/2022](#)). La souche a été caractérisée de génotype II, excluant l'hypothèse d'introduction du virus depuis la Sardaigne (génotype I). Un cas unique avait également été détecté le 26/05/2022 à 65 km au nord-est, à proximité de Rieti (source : Commission européenne ADIS au 27/06/2022).

#### Compartment domestique

Un premier foyer domestique (figure 6) a été observé le 09/06/2022 au sein d'une basse-cour détenant neuf porcs située dans la réserve d'Insugherata (source : Commission européenne ADIS au 20/06/2022).

### Casi notificati all'UE di Peste Suina Africana nel Lazio - 20/07/2022

- Cinghiali infetti [0 nuovi, 45 totali]
- Nuovi casi nel selvatico
- ▲ Focolai suino domestico [1]
- Zona infetta
- Zona confinante con la zona infetta



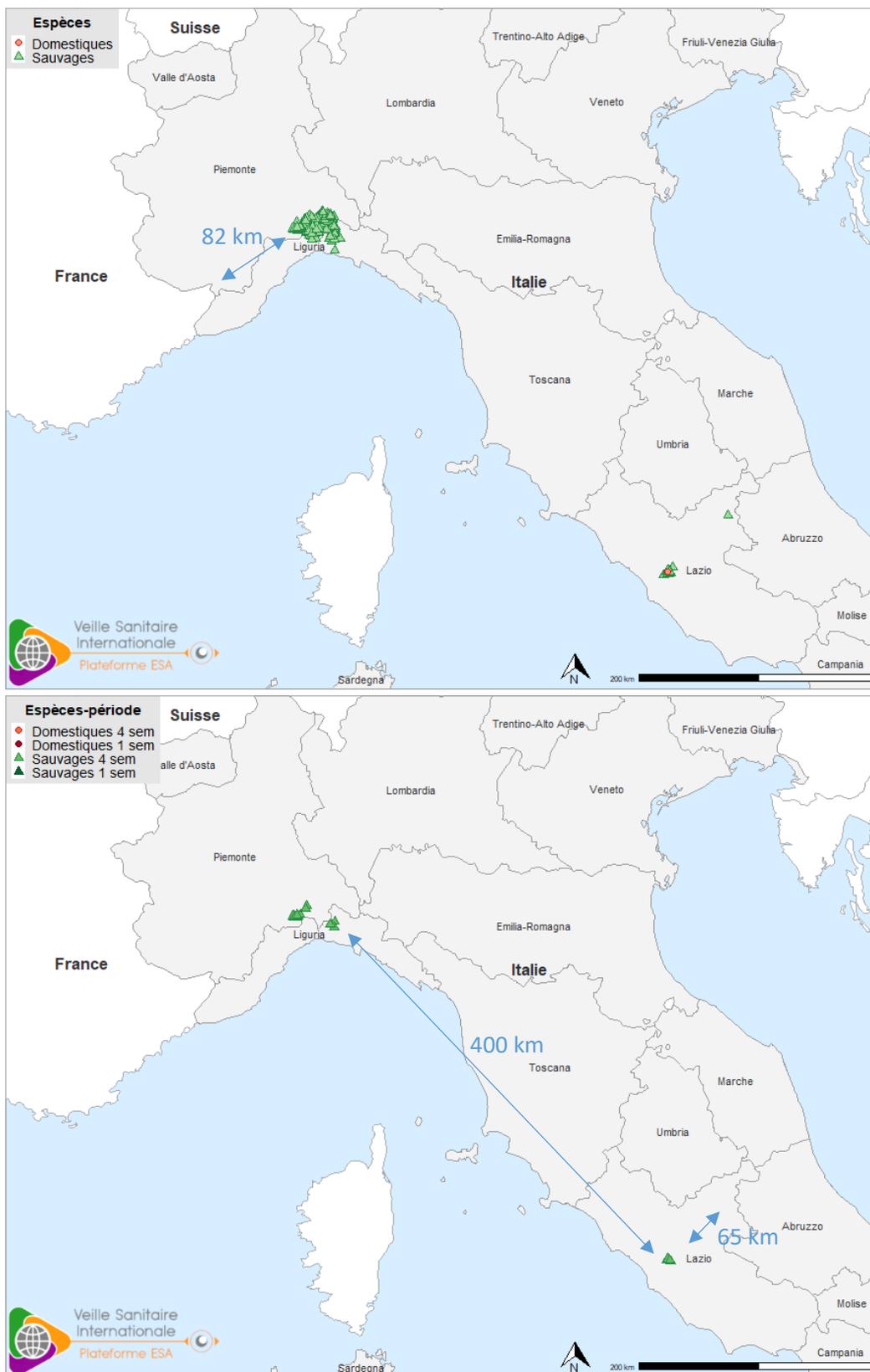
**Figure 6.** Localisation des cas, de la zone infectée et de la zone de vigilance vis-à-vis de la PPA dans la région du Latium (Source : [IZS Umbrie et Marche LNR PPA le 20/07/2022](#)). Les points rouges correspondent aux cas sauvages, les triangles jaunes aux foyers domestiques, les zones orangées aux zones infectées et les zones jaunes aux zones de surveillance.

#### • Piémont / Ligurie

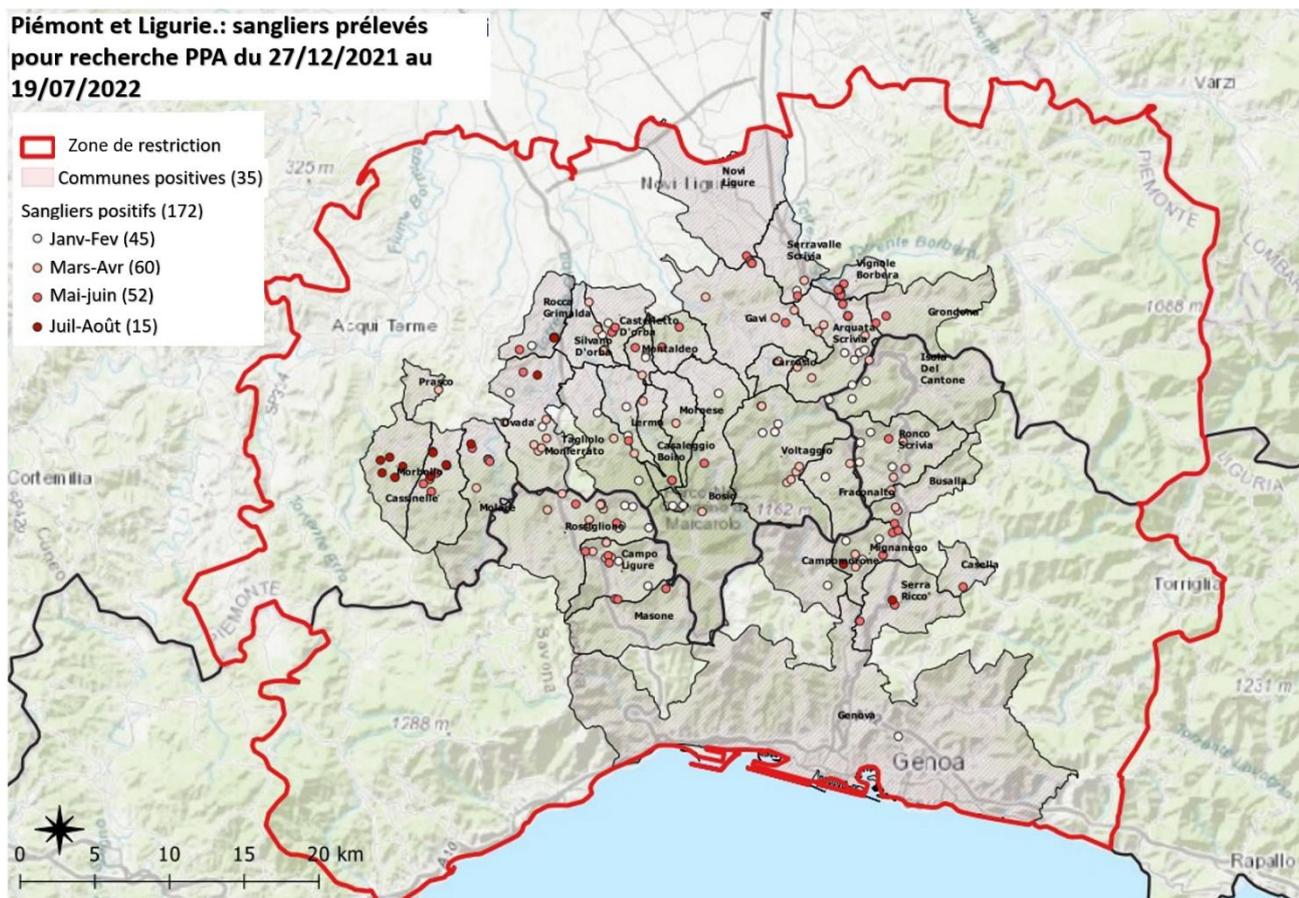
Un premier cas de PPA chez un sanglier a été détecté le 05/01/2022 sur la commune d'Ovada dans le Piémont et confirmé par PCR le 06/01/2022. La souche a été caractérisée de génotype II. Le cas se situait à proximité d'une autoroute (E25) et à moins de 100 km de la frontière avec la France (source : Commission européenne ADIS le 07/01/2022). Les mesures immédiates prises pour contrôler ces cas sont détaillées dans le [BHVS du 12/07/2022](#) (sources : [circulaire ministérielle du 18/01/2022](#) et [Région du Piémont le 15/03/2022](#)).

Au total, au 24/07/2022, 173 (+4 par rapport à la semaine précédente) cas de sangliers ont été déclarés en Ligurie (n=60, +1) et dans le Piémont (n=113, +3) (Figure 8). Depuis le 06/07/2022, on notait une extension vers l'ouest, avec deux cas détectés près de la commune de Morbello. Cette progression de près de 3 km à l'ouest, réduit la distance à la frontière française à moins de 85 km (source : Commission européenne ADIS le 11/07/2022). Jusqu'alors, les cas les plus occidentaux avaient été détectés sur les communes de Molare et Prasco à 8,6 km à l'ouest de l'autoroute E25, restant à plus de 80 km de la frontière française et les cas les plus à l'Est situés dans la commune de Casella en Ligurie (cas déclaré le 23/06/2022). L'extension vers l'ouest se confirmait, avec six nouveaux cas détectés sur les communes limitrophes de Morbello (n=4 le 10/07/2022) et Cassinelle (n=2 le 06/07/2022) (source : Commission européenne ADIS au 18/07/2022).

Quatre nouveaux cas ont été détectés entre le 11/07 et le 13/07/2022 et notifiés entre le 18/07 et le 24/07/2022. Ces cas étaient situés sur les communes de Cassinelle (n=2), Mignanego (n=1) et Ovada (n=1). La commune de Mignanego est située à l'est de la commune de Morbello (commune la plus à l'ouest où ont été détectés des cas à ce jour) et d'Ovada (commune de détection du premier cas). La commune de Cassinelle est également à l'est de Morbello (mais l'ouest d'Ovada) (source : Commission européenne ADIS au 25/07/2022).



**Figure 7.** Cas et foyer de PPA génotype II en Italie continentale entre le 05/01/2022 et le 24/07/2022 au-dessous, et au cours des quatre dernières semaines (27/06 au 24/07/2022) au-dessus (source : Commission européenne ADIS au 25/07/2022).



**Figure 8 :** Distribution des cas de PPA détectés sur des sangliers en Ligurie et dans le Piémont entre le 27/12/2021 et 19/07/2022 (Source : [lien](#))

- **Sardaigne**

Le dernier foyer (sérologique) de génotype I a été détecté le 24/05/2022 dans la commune de Nuoro chez un porc sauvage sans propriétaire (porc « féral »), portant à six le nombre de déclarations en 2022, dont quatre en élevages (source : Commission européenne ADIS au 07/06/2022).

En 2021, cinq cas sauvages de génotype I avaient été détectés entre le 05 et le 23/12/2021. Six cas avaient déjà été détectés en novembre sur l'île. Tous ces cas ont été détectés par sérologie. Les cas antérieurs remontaient à janvier 2021 (pour un total de onze cas sauvages et douze foyers domestiques en 2021 en Sardaigne) (source : Commission Européenne ADIS le 10/01/2022).

**Moldavie**

Deux nouveaux foyers domestiques ont été détectés dans des élevages de basse-cour les 05 et 12/07/2022 dans la moitié sud du pays. Aucun cas sauvage n'a été détecté dans cette partie du pays. Deux autres foyers avaient été détectés au mois de juin au nord (source : Commission Européenne ADIS le 18/07/2022).

**Pologne**

La Pologne a détecté 21 cas sauvages sur les quatre dernières semaines (contre 43 la semaine n-1). Les détections sont réparties sur tout le pays, d'est en ouest, de la frontière avec la Biélorussie à la frontière avec l'Allemagne. La majorité des cas est localisée sur la partie ouest (source : Commission Européenne ADIS le 25/07/2022).

Trois foyers ont été détectés le 27/06/2022 en Grande Pologne et le 29/06 en Basse-Silésie (source : Commission Européenne ADIS le 27/06/2022). Un nouveau foyer a été détecté le 14/07/2022 en Poméranie-Occidentale à environ 10 km de la frontière avec l'Allemagne (land de Brandebourg) (figure 5) (source : Commission Européenne ADIS le 18/07/2022).

**Roumanie**



L'incidence mensuelle des cas et foyers reste relativement stable. Le pays a détecté seize cas sauvages et sept foyers domestiques sur les quatre dernières semaines (contre quatorze et onze respectivement la semaine n-1), répartis sur tout le territoire (source : Commission Européenne ADIS le 25/07/2022).

## Serbie

Le nombre de foyers détectés augmente fortement (+38) suite à un rattrapage de notifications de foyers ayant été détectés depuis le mois de février. Sur les quatre dernières semaines, cinq foyers domestiques ont été détectés dans des petits élevages de basse-cours (source : Commission Européenne ADIS le 04/07/2022). Le pays poursuit les rattrapages de notification, avec un total de 77 (+42 par rapport à la semaine précédente) cas sauvages détectés depuis le 01/01/2022, mais une incidence mensuelle nulle (source : Commission Européenne ADIS le 11/07/2022).

## Slovaquie

Un foyer domestique a été détecté le 09/05/2022 dans un élevage domestique. Le dernier foyer détecté dans le pays avait été identifié dans cette même région en janvier 2022 (source : Commission Européenne ADIS le 23/05/2022).

L'incidence mensuelle des cas sauvages stagne à un niveau élevé avec 37 sangliers détectés sur les quatre dernières semaines (24 sur la période précédente) (source : Commission Européenne ADIS le 25/07/2022).

### Pour en savoir plus

- Les différentes actions de sensibilisation à la PPA menées en France sont disponibles sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)) et sur le site du ministère en charge l'agriculture ([lien](#)).
- Des informations sur la PPA sont disponibles sur le site de l'Anses ([lien](#)) et du ministère en charge de l'agriculture ([lien](#)).

### Situation aux Caraïbes

En République Dominicaine, un premier cas de peste porcine africaine a été rapporté le 28/07/2021, identifié dans le cadre d'un programme de surveillance des maladies hémorragiques porcines mené par le laboratoire américain de diagnostic des maladies animales exotiques (Plum Island, New York) (Source : [Communiqué de l'USDA du 28/07/2021](#)). Les premières suspicions dataient du 01/07/2021 (Source : [Notification OIE du 29/07/2021](#)).

L'épizootie s'est répandue rapidement sur toute l'île d'Hispaniola. Le premier foyer en Haïti a été détecté le 26/08/2021 (source : OIE [notification immédiate le 20/09/2021](#)).

Compte-tenu des contextes socio-économique et politique de ces pays, le suivi sanitaire des foyers de PPA sur l'île d'Hispaniola est irrégulier.

Au 22/04/2022, on dénombre 1 242 foyers confirmés en République Dominicaine et 401 foyers confirmés en Haïti (source : [Conférence de l'IICA \(Institut interaméricain de coopération en agriculture\) du 28/04/2022](#) ([lien](#))).

La peste porcine classique (PPC) est enzootique en Haïti et en République dominicaine. La PPA n'avait plus été observée sur le continent américain depuis 1982, où elle était présente en Haïti.

En date du 24/07/2022, les Antilles françaises et Guyane sont officiellement indemnes de peste porcine africaine.

### Situation en Asie / Océanie

La PPA (génotype II) a été détectée pour la première fois sur le continent asiatique en août 2018 en Chine, et se propage depuis dans la région, touchant actuellement quinze pays en Asie. Des informations plus précises sur chacun des pays sont disponibles sur le site OIE-WAHIS ([lien](#)) et sur le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)). Les dernières dates d'occurrence de foyers domestiques et de cas faune sauvage par pays sont disponibles dans un précédent bulletin ([lien](#)). Dans un article publié le 28/10/2021 ([lien](#)), les auteurs ont indiqué avoir détecté en juin 2021 des souches de PPA appartenant au génotype I dans les provinces de Hénan et Shandong en Chine. L'origine de ces souches n'a pas été déterminée ; l'analyse phylogénétique montre une grande similitude avec les souches isolées au Portugal en 1968 et 1988. Ces souches ayant une moindre pathogénicité, leur détection est plus difficile ce qui complexifie la lutte contre la maladie. Pour des informations plus récentes, voir le site de l'OMSA Asie/Pacifique ([lien](#)) et la déclaration FAO du 21/07/2022 ([lien](#)). A noter qu'en Europe depuis 2014, l'ensemble des cas déclarés (hors Sardaigne) appartenaient au génotype II (souche Georgia 2007).

## POURSUITE DES DETECTIONS DANS L'AVIFAUNE SAUVAGE EN ITALIE

### Les essentiels

- Italie : deux cas aviaires détectés dans la région d'Emilie-Romagne.

**Fiche rédigée en Collaboration avec le Laboratoire de santé animale de l'Anses<sup>6</sup> (LNR et laboratoire UE de référence), Santé Publique France<sup>7</sup> et le Cirad<sup>8</sup>**

### Oiseaux

#### Allemagne

Un premier cas aviaire a été détecté le 06/07/2022 sur un Harfang des neiges (*Bubo scandiacus*) captif dans un zoo du land de Saxe-Anhalt. Sur quatre individus confirmés, un est mort (source : Commission Européenne ADIS le 18/07/2022).

#### Italie

Au total, cinq cas ont été détectés dans l'avifaune libre au 24/07/2022 (source : Commission Européenne ADIS le 25/07/2022). Les deux premiers cas d'infection par le virus West Nile de la saison ont été détectés en Italie, dans la région de Vénétie, le 10/06/2022 sur une corneille noire (*Corvus corone*) et le 30/06/2022 sur un grand corbeau (*C. corax*) (Figure 1). Un cas avait été détecté le 19/01/2022 à l'inter-saison en région Ombrie en Italie centrale, sur un autour des palombes (*Accipiter gentilis*) (source : Commission Européenne ADIS le 11/07/2022). Cette première détection était conforme aux dates habituelles de début de saison. Pour rappel, le début de saison précédente avait été précoce, avec un premier cas détecté le 16/04/2021 chez un oiseau captif à Berlin en Allemagne (source : [Bilan West Nile 2021](#)). Un troisième cas a été détecté le 01/07/2022 en Sardaigne sur un faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) (source : Commission Européenne ADIS le 18/07/2022). Deux cas ont été détectés dans la région d'Emilie-Romagne (dans le nord du pays) sur une corneille noire (*Corvus corone*) et une pie bavarde (*Pica pica*) (source : Commission Européenne ADIS le 25/07/2022).

Les analyses phylogénétiques sur les oiseaux ont permis d'identifier le lignage 1 en Vénétie (régions de Venise et Rovigo) sur des spécimens capturés en juin 2022. Le lignage 2 a également été identifié dans la région de Rovigo sur des spécimens capturés sur la même période (source : [Eurosurveillance le 21/07/2022](#)).

### Surveillance entomologique en Italie

Les pools de moustiques capturés en Vénétie fin juin et début juillet ont mis en évidence la co-circulation de ces deux lignages, avec la détection du lignage 1 dans les provinces de Venise et de Padoue, et du lignage 2 dans les provinces de Vicence, Padoue, Venise, Vérone et Rovigo. La détection chez les moustiques est précoce (par rapport aux autres volets de la surveillance : avifaune, équidés et humains), avec une première détection sur un pool de moustiques *Culex*, capturés le 07/06/2022 dans la province de Vicence en Vénétie (source : [Eurosurveillance le 21/07/2022](#)).

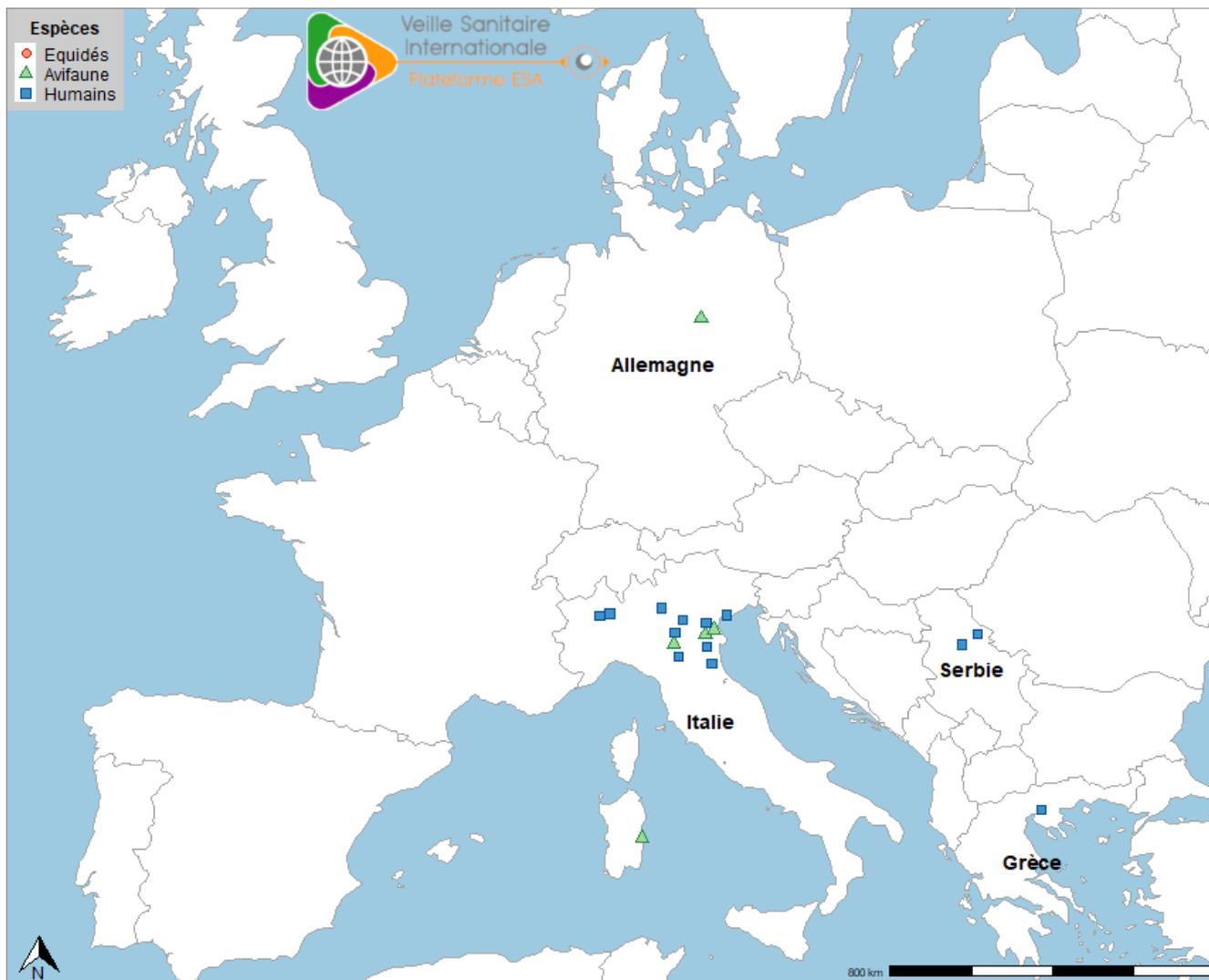
Les souches du lignage 1 identifiées en 2022 sont proches de celles identifiées en 2021. Ensemble, elles forment un sous-groupe distinct au sein du sous-type méditerranéen occidental clade a, ce qui est en faveur d'une nouvelle introduction de cette lignée en 2021. En 2022, une extension vers de nouvelles provinces de Vénétie est signalée. Ces séquences sont très proches des séquences identifiées en Camargue en 2015, 2018 et 2020 (Constant et al., 2022, [Eurosurveillance le 21/07/2022](#); [L'Ambert et al., 2021 BioRxiv](#)).

Les souches de lignage 2 identifiées en 2022 sont proches de celles précédemment détectées depuis 2016 en Vénétie, et sont proches des souches d'Europe Centrale et méridionales (source : [Eurosurveillance le 21/07/2022](#)).

<sup>6</sup> Gaëlle Gonzalez, Nolwenn Dheilly, Stephan Zientara

<sup>7</sup> Marie-Claire Paty et Harold Noel

<sup>8</sup> Serafin Gutierrez



**Figure 1 :** Cas d'infection par le virus West Nile chez les animaux et les Humains depuis le 01/06/2022 (source : Commission Européenne ADIS et ECDC le 25/07/2022).

## Humains

L'European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC) publie toutes les vendredis un bilan hebdomadaire des cas humains de fièvre de West Nile. Au 24/07/2022, vingt-et-un cas humains ont été rapportés dans les pays UE ou voisins : quatre cas en Grèce, quinze cas en Italie (dont quatre sont décédés) et deux en Serbie (Source: [ECDC Weekly updates](#)).

En Italie, les analyses phylogénétiques ont identifié le lignage 2 sur un cas détecté le 18/06/2022 en province de Venise et le lignage 2 sur un cas détecté le 28/06/2022 en province de Padoue. A noter qu'une portion de séquence (182 nucléotides du gène de la protéine non structurale 5) des souches de lignage 1 issues de cas humains en 2021 et 2022 sont identiques aux séquences détectées chez les moustiques et les oiseaux (source : [Eurosurveillance le 21/07/2022](#)).

**Pour en savoir plus :** le bilan de la saison West Nile 2021 est présenté sur le site de la plateforme ESA ([lien](#)). Les vidéos de diffusion du virus de 2017 à 2021 sont également disponibles ([lien](#)).



Les dangers sanitaires pour lesquels l'évolution de la situation épidémiologique est faible ou nulle depuis plus de deux semaines mais pour lesquels un suivi hebdomadaire de la situation est maintenu sont traités dans la section suivante. Les derniers événements sanitaires sont rappelés. Un renvoi vers le dernier BHVSI-SA ou la dernière note bilan de la Plateforme sur le sujet est ajouté.



### Rage classique en Europe : un nouveau cas en Moldavie

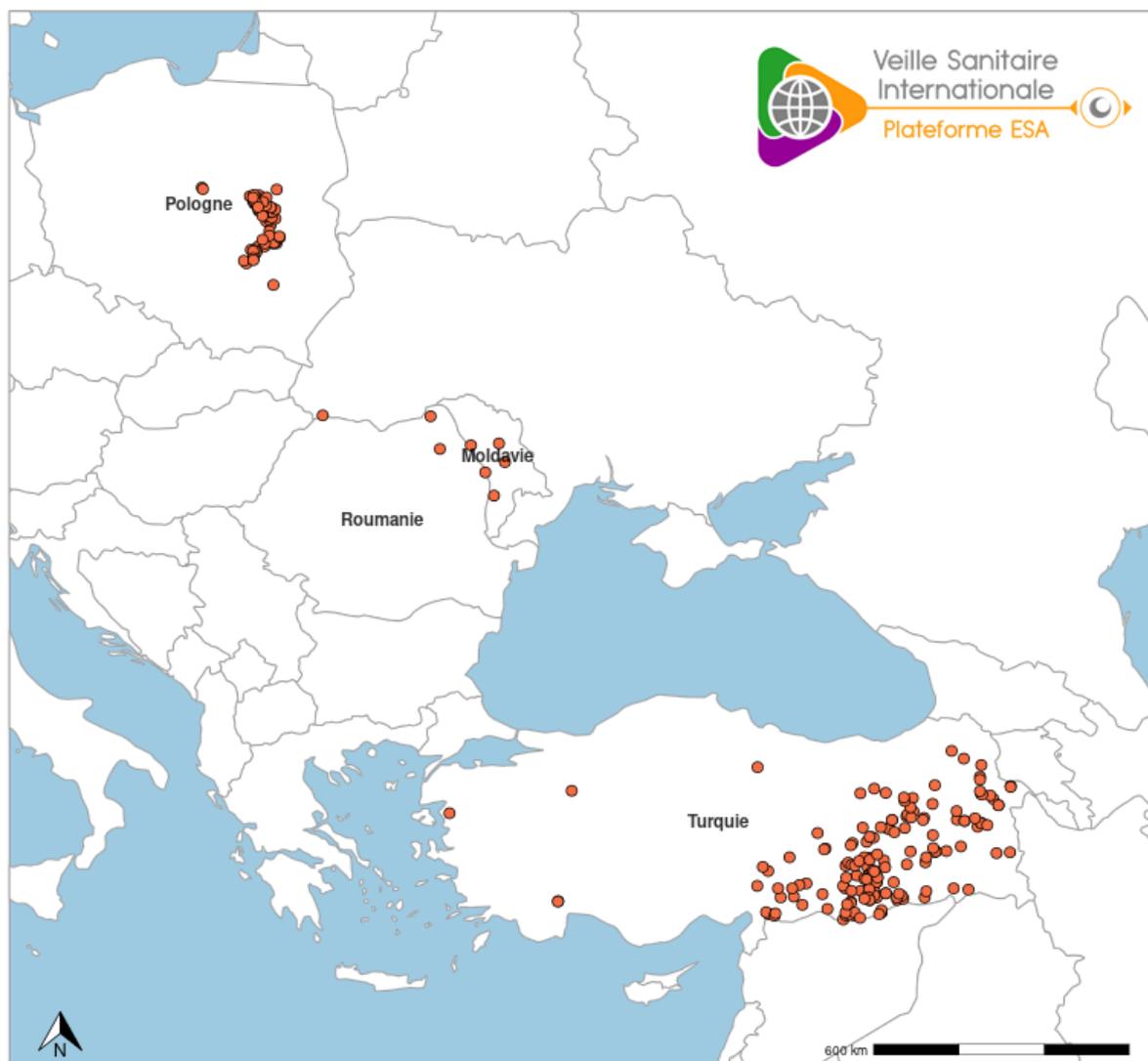
#### **Section rédigée en collaboration avec le LNR rage<sup>9</sup>.**

*Nota bene : Seuls les cas de rage classique (RABV), à déclaration obligatoire auprès de la Commission européenne, sont traités dans le BHVSI-SA. La rage des chauves-souris, détectée en 2020 dans de nombreux pays, n'est donc ni traitée ni représentée sur la carte. Sauf mention spécifique, les cas de franchissement de barrière d'espèce (virus rabiques de chauves-souris, comme par exemple EBLV ou WCBV, détectés exceptionnellement sur mammifères non-volants) ne sont pas traités non plus dans ce bulletin.*

- **Moldavie :** Un nouveau cas de rage a été détecté le 20/07/2021 sur un chat. Il s'agit du quatrième foyer rapporté par la Moldavie en 2022. La Moldavie avait déclaré dix-neuf cas et foyers au premier semestre 2021 et aucun au second semestre 2021 (source : Commission européenne ADIS le 25/07/2022).
- **Pologne :** deux nouveaux cas de rage ont été détectés, sur des renards roux les 24 et 26/05/2022 dans la voïvodie de Mazovie. La Pologne a totalisé 112 cas et foyers en 2021 et 34 depuis le début de l'année 2022 (Source : Commission européenne ADIS le 07/06/2022). Elle n'avait déclaré qu'un cas en 2019 (nombre de cas le plus bas historiquement) et sept cas en 2020 (Source : Commission européenne ADIS le 30/08/2021). L'augmentation du nombre de cas et foyers détectés est due en partie à un renforcement de la surveillance dans les zones où des cas de rage ont été confirmés chez des renards. La majorité des cas sauvages a été détectée dans une zone indemne de rage depuis au moins seize ans où il n'y avait pas de vaccination orale des renards en 2019-2020. Cette zone est située à environ 40 km de la zone de vaccination située à la frontière avec la Biélorussie et l'Ukraine (source : OMS). Une présentation de la situation en Pologne à la frontière avec l'Ukraine a été faite au CPVADAAA du 19-20/05/2021 ([lien](#)). Les autorités sanitaires polonaises imposent dès à présent la vaccination contre la rage pour les chats, dans les zones infectées.
- **Roumanie :** un premier foyer en 2022 a été détecté le 28/03/2022 sur un renard, au nord-est du pays (Source : Commission européenne ADIS le 04/04/2022). La Roumanie a déclaré quatre foyers domestiques de rage en 2021.

**Est de l'Europe :** les données mises à disposition par la Commission européenne et l'OMS-Europe montrent que dans les pays situés à l'est des frontières de l'UE, la rage est enzootique. Les données ADIS confirment que c'est le cas pour la Turquie et la Moldavie. En Turquie, un total de 187 cas ou foyers a été notifié en 2020 (source : Commission européenne ADIS au 10/11/2020). **Un total de 142 cas de rage a été notifié en Turquie en 2021. Pour l'année 2022, au 24/07, 91 foyers ont été notifiés.** En Ukraine et en Russie, la rage n'est pas déclarée au système ADIS. Cependant, la rage est aussi enzootique dans ces deux pays avec un nombre élevé de foyers domestiques et cas en faune sauvage (Données OMS-Europe) (source : Commission européenne ADIS au 24/07/2022).

<sup>9</sup>Emmanuelle Robardet, Florence Cliquet, Alexandre Servat



**Figure.** Localisation des foyers domestiques et cas sauvages de rage du 01/07/2021 au 24/07/2022 en Europe et en Turquie (source : Commission européenne ADIS au 24/07/2022). **Les foyers liés à des animaux importés ne figurent pas sur la carte.**



Les textes en gris clair reprennent des textes de la(des) semaine(s) précédente(s).

<b>+</b>	Nouvelle fiche		Fiche actualisée
<b>Situation épidémiologique</b>			
	<b>Pas ou peu d'évolution</b> significative de la situation épidémiologique		Situation épidémiologique en évolution : <b>favorable</b>
			Situation épidémiologique à <b>surveiller</b>
			Situation épidémiologique en évolution : <b>défavorable</b>
			Situation épidémiologique <b>préoccupante</b>
<b>Risque pour les compartiments</b>			
	<b>D</b>	Animaux <b>Domestiques</b> (Arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques) ou <b>Détenus</b> , dont la faune sauvage captive	
	<b>S</b>	Animaux <b>Sauvages</b> libres	
	<b>H</b>	<b>Humain</b>	
<b>Plusieurs combinaisons possibles, exemple :</b> 	<b>Coloration orange</b>	Le compartiment est réceptif +/- sensible à l'agent pathogène	
	<b>Coloration grise</b>	Le compartiment n'est ni sensible ni réceptif à l'agent pathogène	

Les différentes sources de données utilisées pour les activités de Veille Sanitaire Internationale (VSI) et les modalités d'élaboration du bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale en santé animale (BHVSI-SA) sont détaillées via le bouton ci-contre :

Sources de données pour la VSI

Les archives de BHVSI-SA sont disponibles ci-contre :

BHVSI-SA

Ce bulletin n'engage que son comité de rédaction et non les organismes membres de la Plateforme. Pour toutes questions : [plateforme-esa@anses.fr](mailto:plateforme-esa@anses.fr).

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé pour tout ou partie par tout média à condition de ne pas apporter de modification au contenu et de citer la source comme suit " © <https://www.plateforme-esa.fr/>"

Pour s'abonner